

COMPAGNIE MINIÈRE IOC DU CANADA PROJET D'EXTRACTION D'EAU SOUTERRAINE DE WABUSH 3 OUEST DU LABRADOR

*Description d'un projet désigné
aux fins de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale de
2012*

Résumé (français)

Présenté par :

Compagnie minière IOC du Canada
2, promenade Avalon
Labrador City (Terre-Neuve-et-Labrador) A2V 2Y6

Préparé avec l'aide de :

AMEC Environment & Infrastructure,
Division d'AMEC Americas Limited
133, chemin Crosbie, C.P. 13216
St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador) A1B 4A5

Traduction par:

iTranslation
P.O. Box 611
Station C
St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador)
A1C 5K8

Mai 2013

Révision No. 1 : le 6 juin 2013

Révision No. 2 : le 20 juin 2013



Rio Tinto

TABLE DES MATIÈRES

1.0	RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET PERSONNES-RESSOURCES	1
1.1	NATURE DU PROJET	1
1.2	COORDONNÉES DU PROMOTEUR	1
1.3	LISTE DES INSTANCES	2
1.4	PROCESSUS D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET EXIGENCES.....	3
2.0	RENSEIGNEMENTS SUR LE PROJET	4
2.1	COMPOSANTES ET ACTIVITÉS.....	5
2.2	ÉMISSIONS, REJETS ET STÉRILES.....	11
2.3	PHASES ET CALENDRIER DE CONSTRUCTION, D'EXPLOITATION, DE DÉSAFFECTATION ET D'ABANDON	12
3.0	EMPLACEMENT DU PROJET	13
3.1	UTILISATION DES TERRES ET DE L'EAU	31
4.0	PARTICIPATION FÉDÉRALE.....	32
5.0	EFFETS ENVIRONNEMENTAUX	33
6.0	IMPLICATION DU PROMOTEUR ET CONSULTATION DES COLLECTIVITÉS AUTOCHTONES.....	48
7.0	CONSULTATION DU PUBLIC ET DES AUTRES PARTIES	49
	BIBLIOGRAPHIE	53

LISTE DES ILLUSTRATIONS

FIGURE 2-1 : PROJET D'EXTRACTION D'EAU SOUTERRAINE DE WABUSH 3 – EMBLEMES POTENTIELS.....	9
FIGURE 2-2 : PROJET D'EXTRACTION D'EAU SOUTERRAINE DE WABUSH 3 – SCHEMA TYPE D'AMENAGEMENT.....	10
FIGURE 3-1 PROJET D'EXTRACTION D'EAU SOUTERRAINE WABUSH 3 – EMBLEMES GEOGRAPHIQUE.....	15
FIGURE 3-2 : PROJET D'EXTRACTION D'EAU SOUTERRAINE WABUSH 3 – PLAN DE LOCALISATION DU PROJET SUR LE SITE D'IOC.....	17
FIGURE 3-3 : PROJET D'EXTRACTION D'EAU SOUTERRAINE WABUSH 3 – ENVIRONNEMENT SOCIOECONOMIQUE (REGIONAL) ACTUEL.....	19
FIGURE 3-4 : PROJET D'EXTRACTION D'EAU SOUTERRAINE WABUSH 3 – COLLECTIVITES AUTOCHTONES AU LABRADOR ET AU QUEBEC	21
FIGURE 3-5 : PROJET D'EXTRACTION D'EAU SOUTERRAINE WABUSH 3 – ZONE DES REVENDICATIONS TERRITORIALES DES INNUS DU LABRADOR	23
FIGURE 3-6 : PROJET D'EXTRACTION D'EAU SOUTERRAINE WABUSH 3 – REVENDICATIONS TERRITORIALES DES NUNATUKAVUT DU LABRADOR.....	25
FIGURE 3-7: PROJET D'EXTRACTION D'EAU SOUTERRAINE WABUSH 3 – TERRITOIRE TRADITIONNEL DES INNUS D'UASHAT MAK MANI-UTENAM ET DE MATIMEKUSH-LAC JOHN.....	27
FIGURE 3-8 : PROJET D'EXTRACTION D'EAU SOUTERRAINE WABUSH 3 – ZONE DU TRAITE SUR LES REVENDICATIONS TERRITORIALES DES NASKAPIS AU QUEBEC ET LES REVENDICATIONS TERRITORIALES EN INSTANCE AU LABRADOR.....	29
FIGURE 5-1 : PROJET D'EXTRACTION D'EAU SOUTERRAINE DE WABUSH 3 – GEOLOGIE DU SECTEUR	46

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 4.1: PROXIMITÉ DE LA ZONE DU PROJET DES TERRES FÉDÉRALES	32
TABLEAU 5.1: ESPÈCES D'OISEAUX CONFIRMÉES – RÉGION DE LABRADOR CITY ET ENVIRONS	35
TABLEAU 5.2 : RÉSUMÉ DE L'ÉVALUATION DES EFFETS ENVIRONNEMENTAUX DU PROJET DÉSIGNÉ EN VERTU DE LA LCEE 2012 (EXTRACTION D'EAU SOUTERRAINE): ZONES DE COMPÉTENCE FÉDÉRALE	44
TABLEAU 7.1 : LISTE DES CONSULTATIONS GOUVERNEMENTALES CONCERNANT LE PROJET WABUSH 3.....	49

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE A: TABLE DES CONCORDANCES SUR LES RENSEIGNEMENTS À INCLURE EN VERTU DU RÈGLEMENTS SUR LES PROJETS DÉSIGNÉS.....	52
ANNEXE B: LETTRE ET RENSEIGNEMENTS DESTINÉS AUX GROUPES AUTOCHTONES.....	55

1.0 RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET PERSONNES-RESSOURCES

1.1 Nature du projet

La Compagnie minière IOC projette de construire et d'exploiter une nouvelle mine à ciel ouvert à son site minier de l'ouest du Labrador, à Labrador City, à Terre-Neuve-et-Labrador. Le projet envisagé, Wabush 3, est nécessaire pour accroître les ressources en minerai de fer. Il s'agit de pouvoir alimenter plus sagement l'usine de concentration en minerai de fer de façon à ce qu'elle puisse atteindre sa capacité nominale de production, et de créer une nouvelle source de minerai de fer à l'appui du prolongement de la durée utile du projet Carol. L'un des volets du projet de mine à ciel ouvert Wabush 3 sera l'extraction d'eau souterraine de la fosse (le « projet ») par pompage en puits profond et infiltration dans la fosse, ainsi que le traitement et l'élimination de cette eau.

Le projet Wabush 3 est un projet désigné sous le régime de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale de 2012* (LCEE 2012) et à ce titre, est assujéti au processus fédéral d'évaluation environnementale (EE). Le projet relève en particulier de l'article 8 du *Règlement désignant les activités concrètes*, selon lequel est un projet désigné : « La construction, l'exploitation, la désaffectation et la fermeture d'une installation destinée à extraire 200 000 m³/an ou plus d'eau souterraine, ou l'agrandissement d'une telle installation qui entraînerait une augmentation de la capacité de production de plus de 35 % . »

1.2 Coordonnées du promoteur

Nom du projet :	Projet d'extraction d'eau souterraine de Wabush 3
Nom du promoteur :	Compagnie minière IOC
Adresse : Président-directeur général :	Zoë Yujnovich 1000, rue Sherbrooke Ouest, bureau 1920, Montréal (QC) H3A 3R2 Canada
Principale personne-ressource aux fins de l'évaluation environnementale :	Lee Preziosi Gestionnaire, Environnement et responsabilité sociale 2, promenade Avalon Labrador City (T.-N.) A2V 2Y6 Canada Tél. cell. : 709-987-0796 Tél. : 709-944-8400, poste 8654 Courriel : Lee.Preziosi@riotinto.com

1.3 Liste des instances

Des consultations ont été tenues, sous diverses formes, avec les organismes gouvernementaux, le public et des organismes autochtones au cours de la planification du projet de mine à ciel ouvert Wabush 3 et de son volet d'extraction d'eau souterraine ou dans le cadre de projets d'expansion dont certains ne font plus partie du cycle de planification d'IOC. Le projet Wabush 3 faisait partie des sujets débattus dans la majorité des activités de consultation. D'autres renseignements sur les consultations sont fournis aux sections 6 et 7.

Organismes gouvernementaux :

Agence canadienne d'évaluation
environnementale
Environnement Canada
Pêches et Océans Canada
Ministère de l'Environnement et de la
Conservation de T.-N.
Ministère des Ressources naturelles de
T.-N.
Secrétariat aux affaires
intergouvernementales et autochtones de
T.-N.

Organismes autochtones :

Nation innue, Happy Valley-Goose Bay,
Labrador
NunatuKavut Community Council, Happy
Valley-Goose Bay, Labrador
Première nation de Matimekush-Lac John,
Schefferville (Québec)
Nation naskapie de Kawawachikamach,
Schefferville (Québec)
Uashat Mak Mani-Utenam, Sept-Îles
(Québec)

Public et groupes communautaires :

Ville de Labrador City
Conseil consultatif communautaire (CAP)
Labrador West Regional Task Force
Comité mixte de planification Labrador City-
IOC
Centre de ski de Smokey Mountain
Centre de ski nordique Menihek
Club de motoneige White Wolf

1.4 Processus d'évaluation environnementale et exigences

La *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale de 2012* (LCEE 2012) est le fondement législatif des évaluations environnementales (EE) fédérales au Canada. Conformément à l'article 5 de la LCEE 2012, les EE fédérales se concentrent sur les éventuels effets environnementaux néfastes qui sont du ressort du gouvernement fédéral, à savoir :

- les effets sur les poissons et leur habitat;
- les effets sur les autres espèces aquatiques;
- les effets sur les oiseaux migrateurs;
- les effets sur les terres de la Couronne fédérales;
- les effets transprovinciaux ou transnationaux;
- les effets sur les Autochtones, notamment sur l'utilisation de leurs terres et de leurs ressources à des fins traditionnelles;
- les changements environnementaux directement liés ou nécessairement accessoires à une décision fédérale sur un projet.

À titre d'autorité responsable, l'Agence canadienne d'évaluation environnementale (ci-après « l'Agence ») a la tâche de décider si une EE fédérale s'impose et, le cas échéant, de diriger l'EE. Les promoteurs doivent remettre à l'agence une description du projet envisagé et visé par le *Règlement désignant les activités concrètes* (ci-après « le *Règlement* ») pour que s'enclenche un processus d'examen préalable de 45 jours visant à établir si le projet commande une EE fédérale.

Le projet de mine à ciel ouvert Wabush 3 est visé par l'article 8 du *Règlement* : « La construction, l'exploitation, la désaffectation et la fermeture d'une installation destinée à extraire 200 000 m³/an ou plus d'eau souterraine, ou l'agrandissement d'une telle installation qui entraînerait une augmentation de la capacité de production de plus de 35 % ». Par conséquent, l'examen préalable en vertu de la LCEE 2012 et, éventuellement, l'EE, porteront sur les effets environnementaux qui pourraient se faire sentir sur les terres relevant de la compétence fédérale et touchant l'installation d'extraction d'eau souterraine, ce qui exclut donc la mine à ciel ouvert.

Le projet de mine à ciel ouvert Wabush 3, y compris le volet d'extraction d'eau souterraine, est également visé par le processus provincial d'EE en vertu de la *Newfoundland and Labrador Environmental Protection Act* (« NL EPA ») (loi sur la protection de l'environnement de Terre-Neuve-et-Labrador) en vertu de laquelle quiconque prépare un projet susceptible d'avoir un effet important sur l'environnement naturel, social ou économique, doit le soumettre à un examen dans le cadre du processus provincial d'EE. Aux termes de la NL EPA, le projet de fosse à ciel ouvert Wabush 3 est réputé être une entreprise visée par la partie 10 de la NL EPA et le paragraphe 33(2) de la réglementation afférente, soit l'*Environmental Assessment Regulations* (règlement sur l'évaluation environnementale), concernant les entreprises du domaine de l'exploitation minière. Le projet de mine à ciel ouvert Wabush 3 et son volet d'extraction d'eau souterraine seraient également visés par les conditions et règles liées aux permis provinciaux et fédéraux.

La zone du projet Wabush 3 n'a fait l'objet d'aucune étude environnementale régionale.

2.0 RENSEIGNEMENTS SUR LE PROJET

IOC exploite le projet Carol dans l'ouest du Labrador depuis le début des années 1960. Les activités minières actuelles de l'entreprise comprennent l'exploitation de mines à ciel ouvert, la transformation des minéraux (usines de concentration et de bouletage), les installations de gestion des stériles et des résidus miniers, les infrastructures de transport et autres volets et activités connexes. Les installations occupent une superficie d'environ 11 000 hectares. IOC est le plus grand producteur de concentré et de boulettes de minerai de fer au Canada et en est l'un des principaux fournisseurs mondiaux.

Les activités minières actuelles de l'entreprise dans l'ouest du Labrador englobent cinq mines à ciel ouvert – Humphrey Main, Sherwood, Luce, Humphrey South et Lorraine South. L'entreprise compte également remettre en service Spooks Pit. Les propriétés d'IOC dans l'ouest du Labrador renferment également des quantités appréciables et de ressources supplémentaires de ressources potentielles en minerai de fer à mettre en valeur ultérieurement. Le concentrateur actuel d'IOC a une capacité annuelle de production d'environ 23 millions de tonnes de concentré de minerai de fer, dont 13 millions sont transformées en boulettes, le reste étant vendu directement sous forme de concentré. La capacité annuelle de production est passée de 18 millions à 23 millions de tonnes de concentré grâce au parachèvement récent du programme d'expansion de la capacité du concentrateur (PECC).

La mine à ciel ouvert Wabush 3 sera un chantier à ciel ouvert classique qui favorisera les activités d'exploitation d'IOC de deux manières essentielles :

- en permettant d'alimenter avec souplesse en minerai de fer l'usine actuelle de concentration et d'atteindre et de maintenir une production de concentré de minerai de fer correspondant à la capacité nominale de l'usine;
- en offrant une nouvelle source de minerai de fer pour prolonger la durée d'exploitation du projet Carol.

Depuis sept ans, la principale source de minerai de fer servant à alimenter l'usine est la mine à ciel ouvert Luce et ces dernières années, IOC a éprouvé des difficultés à maintenir une production suffisante pour profiter pleinement de la capacité de production de concentré, en partie du fait de difficultés d'exploitation dans la fosse Luce. IOC étudie d'autres possibilités d'accroître la productivité des mines à ciel ouvert actuelles, mais elle doit aussi atteindre une plus grande souplesse au niveau de l'exploitation par la mise en valeur d'autres zones, pour assurer la qualité du mélange dosé, équilibrer le décapage des stériles et trouver d'autres sites à exploiter. La mise en valeur du gisement de Wabush 3 offrira cette souplesse d'exploitation que la compagnie juge nécessaire pour être à même d'atteindre de façon constante la nouvelle capacité nominale de production annuelle de 23 millions de tonnes de concentré.

Le projet Wabush 3 est soumis au processus fédéral d'EE en vertu de l'article 8 du *Règlement désignant les activités concrètes*, en vertu duquel est un projet désigné : « La construction, l'exploitation, la désaffectation et la fermeture d'une installation destinée à extraire 200 000 m³/an ou plus d'eau souterraine, ou l'agrandissement d'une telle installation qui entraînerait une augmentation de la capacité de production de plus de 35 % ».

L'extraction de l'eau souterraine à l'aide de trous de forage et de pompes à eau souterraine sera l'un des volets du projet de mine à ciel ouvert Wabush 3. La modélisation d'eau souterraine

aura lieu en 2013, et les résultats serviront à établir l'ampleur du pompage de l'eau souterraine (extraction) et à préciser l'emplacement des sites d'extraction d'eau souterraine. La mise en valeur de la mine à ciel ouvert Wabush 3 abaissera la nappe phréatique à mesure que la fosse sera creusée et un programme d'extraction d'eau souterraine permettra de réduire le débit d'infiltration d'eau souterraine dans la fosse. Ensemble, le pompage et l'infiltration d'eau souterraine dépasseront probablement le seuil de 200 000 m³/an mentionné à l'article 8 du *Règlement*. Là encore, la modélisation d'eau souterraine contribuera à estimer les quantités et les débits. Ces renseignements seront importants pour la conception des systèmes de pompage et d'épuration des eaux d'exhaure.

2.1 Composantes et activités

Voici les composantes du projet :

- un système de collecte, de pompage et d'épuration des eaux d'exhaure;
- un système d'extraction d'eau souterraine.

Comme le projet de mine à ciel ouvert Wabush 3 est simplement l'ajout d'une mine à ciel ouvert à une installation très vaste d'extraction et de concentration de minerai de fer qui existe déjà, les autres infrastructures associées à l'extraction, au transport, à la concentration, au bouletage et à l'expédition du minerai à Sept-Îles, à l'entretien de l'ensemble du matériel mobile et des usines et à la gestion des résidus miniers et des autres déchets sont déjà en place. L'exploitation de Wabush 3 n'entraînera pas d'augmentation globale de la production de minerai de fer, et l'équipement minier (camions, pelles, foreuses et autres éléments du parc mobile) et la main-d'œuvre nécessaires seront déployés à partir d'autres mines à l'intérieur de la propriété d'IOC. Par conséquent, le projet de mine à ciel ouvert Wabush 3 est considéré comme l'extension d'un complexe minier existant, et non comme une nouvelle mine.

Le projet de mine à ciel ouvert Wabush 3 augmentera de 903 millions de tonnes les ressources mesurées, indiquées et présumées en minerai de fer du projet Carol d'IOC. Les réserves combinées, probables et avérées et les ressources mesurées, indiquées et présumées du projet Carol (y compris Wabush 3) sont de 4 407 millions de tonnes. Wabush 3 représente 20,5 % de ce total et 25,8 % de l'augmentation du tonnage. Le projet n'augmentera pas la capacité de production de minerai concentré ou de boulettes. Ainsi, le projet de mine à ciel ouvert Wabush 3 n'est pas un agrandissement de mine au sens du *Règlement désignant les activités concrètes*.

La zone du projet de mine à ciel ouvert Wabush 3 dans son ensemble, mine à ciel ouvert, aires de stockage des stériles et des morts-terrains et voies de desserte comprises, couvrira une superficie totale d'environ 464 ha. Le volet d'extraction d'eau souterraine comprend la collecte des infiltrations d'eau souterraine sur toute la surface de la mine à ciel ouvert, soit 271 hectares, l'extraction et l'élimination de cette eau par pompage en puits profonds et, au besoin, son épuration avant élimination.

La gestion de l'eau de captage dans la mine à ciel ouvert Wabush 3 vise surtout à créer et à maintenir un milieu sec pour le forage, le sautage et l'excavation du minerai de fer et des stériles et à réduire les effets indésirables d'eau souterraine sur l'aménagement des coupes de rabattement. Ces objectifs seront atteints comme suit :

- canaux pour détourner l'écoulement d'eau autour de la fosse;
- collecte et acheminement des infiltrations d'eaux souterraines et des eaux de ruissellement dans des albaques désignées dans la fosse;
- déviation des eaux de captage des secteurs d'extraction exploités vers des albaques au moyen de goulottes;
- interception de l'écoulement d'eau souterraine au moyen de puits d'exhaure profonds;
- maintien au minimum du niveau d'eau dans les albaques par pompage vers des étangs de sédimentation ou d'autres sites de déversement désignés;
- épuration des eaux d'exhaure recueillies conformément aux dispositions réglementaires fédérales et provinciales avant leur déversement dans l'environnement récepteur.

L'un des avantages environnementaux du maintien d'un milieu de travail sec est la diminution de la quantité d'émulsion de sautage qui risque de s'infiltrer ou de percoler des trous de mine. Cette diminution réduit conséquemment la quantité d'ammoniac dans les eaux de captage pompées et, finalement, dans les eaux évacuées et les eaux réceptrices.

À mesure qu'une mine à ciel ouvert se creuse en dessous du niveau de la nappe phréatique, les eaux souterraines s'infiltreront. En général, l'eau est pompée de la mine à ciel ouvert, épurée et rejetée dans l'environnement afin de permettre la poursuite des activités minières. À la phase 1 de la mise en valeur et de l'exploitation de la mine, le drainage par gravité sera utilisé pour évacuer l'eau accumulée dans la fosse nord vers un ruisseau menant à un étang de décantation envisagé et finalement, dans le lac Dumbell. Lorsque le fond de la mine sera plus bas que le niveau de l'étang de décantation (après 5 à 10 ans d'exploitation), les infiltrations de ruissellement et d'eau souterraine seront évacuées au sud, vers le réseau du lac Leg. Au départ, l'eau accumulée sera pompée dans l'étang Pumphouse, plan d'eau situé dans les limites de l'empreinte de la mine, qui permettra une décantation primaire. L'effluent de l'étang Pumphouse s'écoulerait naturellement dans le lac Leg en passant par le lac Drum. À la phase 2 de l'aménagement (après 17 ans d'exploitation), l'étang Pumphouse sera éliminé et remplacé, aux fins de l'épuration des eaux d'exhaure, par un réseau combinant probablement le lac Drum et un système construit de décantation et d'épuration. Les détails techniques seront fixés en fonction des résultats de la modélisation d'eau souterraine et de l'expérience acquise aux premières étapes de la mise en valeur de la mine. Selon la qualité de l'eau, une autre solution consisterait à pomper l'eau accumulée dans la fosse au point actuel d'évacuation de l'eau de la fosse du lac Luce.

Quels que soient la phase d'aménagement de la mine ou le bassin hydrographique dans lequel l'eau d'exhaure épurée sera évacuée, le système d'épuration sera conçu et exploité conformément aux normes réglementaires fédérales et provinciales sur la qualité des effluents au point de rejet dans l'environnement. Deux éléments sont favorables à la simplification de la conception du système d'épuration et de la gestion résultante de la qualité des eaux usées :

- sur le plan géologique, la région se caractérise par la présence de roches non acidogènes;
- IOC évalue des solutions permettant de modifier les pratiques de sautage pour mieux maîtriser la toxicité liée à l'ammoniac.

La conception détaillée du système d'extraction d'eau souterraine au moyen de trous de mine et de pompes à eau souterraine n'a pas été préparée. Une modélisation d'eau souterraine sera effectuée en 2013, et les résultats serviront à déterminer l'ampleur du pompage d'eau souterraine (extraction) et l'emplacement des puits et des installations d'extraction.

Des études hydrogéologiques (Piteau 2002) des mines à ciel ouvert d'IOC au nord de la zone Wabush 3 ont déjà été menées pour estimer, à des fins d'atténuation, l'infiltration d'eau souterraine dans chacune des mines à ciel ouvert. Les infiltrations d'eau souterraine varient d'un minimum de 80 gallons américains par minute (~440 m³/j) à la mine Humphrey South, à 1 000 gallons américains par minute (~5 400 m³/j) à la mine Humphrey Main. À Spooks Pit, l'infiltration a été estimée à environ 1 740 gallons américains par minute (~9 500 m³/j) associée à l'infiltration par la face orientale altérée, en provenance du lac Lorraine (Piteau 2002).

La conception sommaire des systèmes d'extraction d'eau souterraine est présentée à la figure 2.1. Des puits d'extraction d'eau souterraine seront mis en place dans l'empreinte de Wabush 3 au cours des phases 1 et 2. Quelques-uns de ces puits seront installés avant les travaux d'enlèvement des morts-terrains et des stériles et certains autres, après avoir déterminé les meilleurs endroits où les installer à la suite des premiers travaux d'exploitation. Au cours de la phase 3, les systèmes d'extraction d'eau souterraine seront installés hors du périmètre de la fosse, le long de la bordure sud de celle-ci. Les résultats de la modélisation d'eau souterraine permettront de déterminer les emplacements exacts et le nombre de systèmes d'extraction d'eau souterraine, et cela changera probablement au cours de la durée du projet, avec l'expérience acquise grâce aux systèmes installés antérieurement. L'établissement des emplacements des puits d'extraction d'eau souterraine sera aussi facilité par les programmes de forage qui seront mis en œuvre dans et autour de l'empreinte de la fosse de Wabush 3. Les trous de mine situés dans les zones aquifères les plus productives seront sélectionnés pour y installer des puits d'exhaure. Le programme d'extraction d'eau souterraine deviendra probablement une mesure à long terme facilitant l'atténuation des infiltrations d'eaux souterraines dans la fosse de Wabush 3.

Des lignes de transport d'énergie seront installées entre la ligne principale d'alimentation en électricité (qui alimente le matériel d'exploitation minière) et les puits dans la fosse de Wabush 3. Les effets de ces puits sur le régime d'écoulement d'eau souterraine dans la zone de Wabush 3 seront évalués à l'aide des registres de pompage et des données piézométriques. Le personnel du service d'hydrogéologie du groupe des services techniques du minerai primaire d'IOC assurera le suivi de ces données.

D'après les prévisions, les trous de mine d'extraction d'eau souterraine seront en majorité situés hors de la fosse et les trous de mine à l'intérieur de celle-ci seront pour la plupart percés avant le début de l'exploitation de la mine. Par conséquent, l'eau recueillie ne devrait pas être affectée par les activités se déroulant dans la fosse (matières solides en suspension et produits chimiques résultant du sautage) et il ne devrait pas être nécessaire de procéder à l'épuration

d'eau souterraine extraites. Si cela s'avérait nécessaire, les rejets des puits seraient acheminés vers le système d'épuration des eaux de la fosse. Les quantités, la qualité et les emplacements de rejet seront fixés à l'étape de conception détaillée du système. La conception des rejets d'extraction d'eau souterraine inclura la protection contre l'érosion. La nécessité de déterminer si ces points de rejet doivent être déclarés en tant que « points de rejet final » en vertu du *Règlement sur les effluents des mines de métaux* sera établie à l'étape de conception détaillée avec Environnement Canada.

La figure 2.2 illustre le schéma type d'un site d'extraction d'eau souterraine.

Le dénoyage de la fosse et l'extraction d'eau souterraine du projet de mine à ciel ouvert Wabush 3 se dérouleront comme dans les autres secteurs voisins où IOC exploite des gisements miniers. À de rares exceptions près, depuis 50 ans, les activités de dénoyage et d'épuration dans les mines à ciel ouvert d'IOC se sont déroulées sans effets majeurs sur le milieu aquatique.

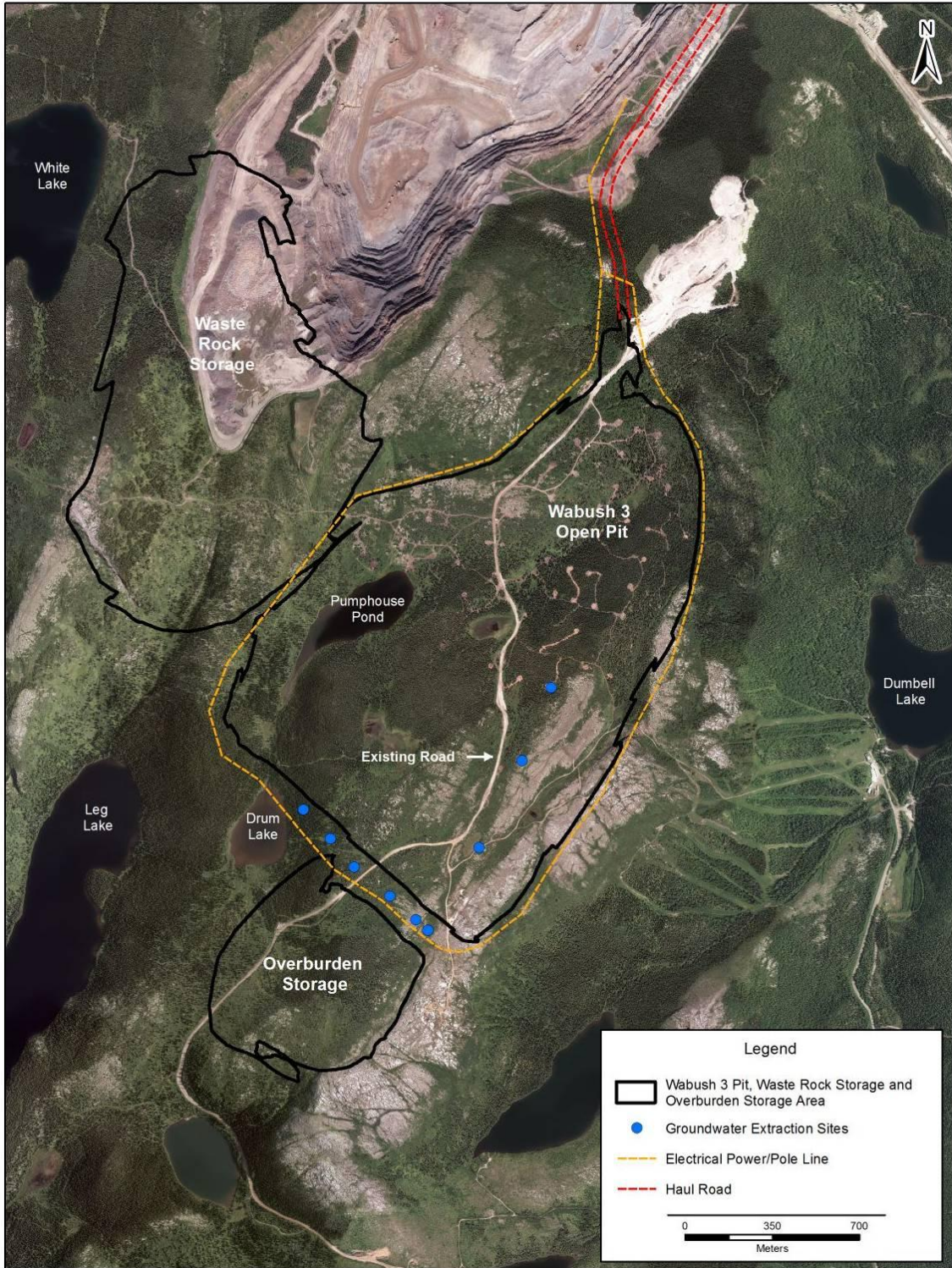


Figure 2-1 : Projet d'extraction d'eau souterraine de Wabush 3 – Emplacements potentiels

Figure 2.1 Légende	
Wabush 3 Pit, Waste Rock Storage and Overburden Area	Fosse de Wabush 3, stockage des stériles et des morts-terrains
Groundwater Extraction Sites	Sites d'extraction d'eau souterraine
Electrical Power- Pole Line	Ligne de transport d'électricité
Haul Road	Voie de desserte

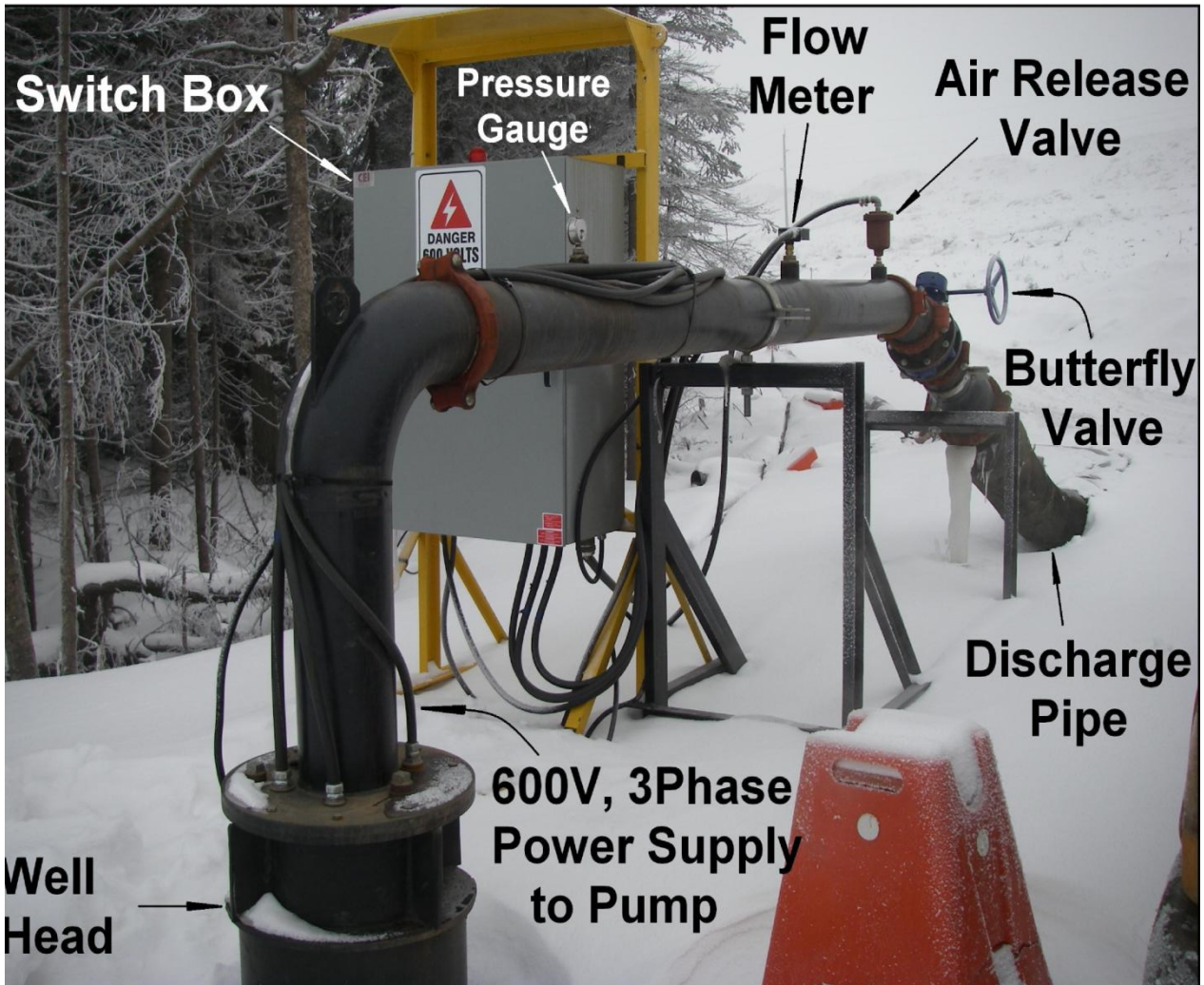


Figure 2-2 : Projet d'extraction d'eau souterraine de Wabush 3 – Schéma type d'aménagement

Légende Figure 2.2	
SwitchBox	Boîtier d'interrupteurs
Well Head	Tête de puits
Pressure Gauge	Manomètre
600 V 3Phase Power Supply to Pump	Alimentation de 600 V triphasé moteur de la pompe
Flow Meter	Débitmètre
Air Release Valve	Valve de dépressurisation
Butterfly Valve	Vanne papillon
Discharge Pipe	Conduite d'évacuation

2.2 Émissions, rejets et stériles

Les principaux contaminants atmosphériques (PCA) et les gaz à effet de serre (GES) associés avec la composante d'extraction d'eau souterraine du projet se limiteront aux émissions des véhicules et des foreuses servant à aménager les services et à entretenir les installations d'environ neuf sites d'extraction d'eau souterraine et des systèmes d'épuration de l'exhaure de la fosse. Les pompes seront alimentées en énergie par la centrale électrique desservant l'ensemble des activités d'exploitation d'IOC. La consommation d'énergie des systèmes d'extraction et d'épuration d'eau souterraine de Wabush 3 ne représente qu'une faible proportion de la consommation d'énergie du projet de mine à ciel ouvert Wabush 3.

Les rejets de matières particulaires (MP) au cours du forage de puits seront éliminés par forage humide. La poussière diffuse sera maîtrisée au besoin en utilisant l'eau comme agent anti-poussières. En raison de la distance, le site du projet ne devrait avoir aucune répercussion importante sur la qualité de l'air dans la collectivité de Labrador City. Le réseau de surveillance de la qualité de l'air à Labrador City et à Wabush permettra de continuer d'évaluer la qualité de l'air et de déterminer si et à quel moment d'autres mesures d'atténuation s'imposent. Le bruit des véhicules et du matériel de forage sera intermittent et d'intensité variable : les niveaux de bruit devraient être semblables à ceux des autres systèmes de pompage et d'épuration exploités sur la propriété d'IOC.

Les eaux souterraines et les eaux de ruissellement qui s'écoulent dans la mine sont évacuées dans les réseaux des lacs Dumbell et Leg aux diverses étapes de l'aménagement de la mine à ciel ouvert Wabush 3. Du point de vue de sa géologie, la région se caractérise par la présence de roches non acidogènes, ce qui simplifie la gestion de la qualité des eaux usées. Le système d'épuration des eaux associé à la gestion des eaux d'exhaure sera conçu de façon à ce que les normes réglementaires fédérales et provinciales soient constamment respectées, avant le déversement des eaux d'exhaure dans l'environnement. Si cela s'avère nécessaire, l'eau souterraine pompée sera acheminée dans des étangs de décantation pour réduire le rejet de matières fines dans l'environnement récepteur.

Aucune substance nocive ou dangereuse ne devrait être rejetée dans l'environnement à l'extraction et au pompage d'eau souterraine. Toutefois, un déversement de produits chimiques ou de combustible ou d'autres incidents susceptibles de se produire au cours de la construction du projet ou de l'exploitation pourraient avoir des effets environnementaux, en particulier sur les ressources en eau, le poisson et son habitat dans les environs de la zone du projet. Les

répercussions sur l'environnement d'un tel incident dépendraient de la nature et de l'ampleur de celui-ci.

IOC a mis en place divers plans, mesures et procédures afin de prévenir tout déversement ou événement connexe dans les mines actuelles et pour l'ensemble des activités qu'elle mène dans l'ouest du Labrador, et pour être en mesure d'intervenir si un tel accident se produisait. Ces mesures seront appliquées au projet (et améliorées au besoin) et renforcées par le biais des divers permis fédéraux et provinciaux qui seront requis pour la construction et l'exploitation.

IOC a également établi des plans et des procédures pour gérer efficacement les déchets industriels liquides et solides, y compris les déchets dangereux. Ces mesures s'appliqueront également au projet (et seront améliorées au besoin).

2.3 Phases et calendrier de construction, d'exploitation, de désaffectation et d'abandon

L'aménagement du projet se fera en quatre phases, de concert avec l'aménagement de la mine à ciel ouvert Wabush 3, qui comprendra un mélange d'activités d'aménagement, d'exploitation et de désaffectation.

- La phase 1 comprendra l'aménagement minier de la partie nord de la mine et l'installation de puits d'extraction d'eau souterraine dans l'empreinte de la fosse. L'enlèvement des eaux d'exhaure se fera par un système de décantation et d'épuration se déversant dans le bassin hydrographique du lac Dumbell. Sous réserve de l'achèvement du processus d'EE et de la réception des approbations gouvernementales, la mise en place des puits d'extraction dans la fosse pourrait commencer dès le milieu de 2016. Cette phase interviendra au cours des 16 premières années d'exploitation.
- La phase 2 comprendra le prolongement de la mine dans la partie centrale et l'installation de puits d'extraction d'eau souterraine à l'extérieur de la bordure sud de l'empreinte de la fosse. Le réseau d'évacuation des eaux d'exhaure sera déplacé et se fera par un système de décantation et d'épuration se déversant dans le bassin hydrographique du lac Leg. Cette phase se déroulera de la 17^e à la 28^e année d'exploitation.
- La phase 3 comprendra le prolongement de la mine dans la partie sud et le parachèvement de l'installation des puits d'extraction d'eau souterraine à l'extérieur de la bordure sud de l'empreinte de la fosse. L'évacuation des eaux d'exhaure se poursuivra comme dans la phase 2. Cette phase se déroulera de la 29^e à la 40^e année d'exploitation.
- La phase 4 comprendra la fermeture de la mine et remise en état du site. La fermeture interviendra après la fin de l'exploitation minière, quelque part après la 40^e année. Le plan de fermeture du site d'IOC sera actualisé de manière à ce que la prochaine mise à jour englobe l'exploitation de Wabush 3. La remise en état progressive sera un facteur important dans le plan modifié de fermeture et elle aura lieu dans la mesure du possible aux phases précédentes.

À toutes les phases, on procédera à l'exhaure de la mine à ciel ouvert, c'est-à-dire à l'extraction, à l'épuration et au rejet d'eau souterraine dans le milieu récepteur. Les débits d'exhaure augmenteront probablement avec chaque phase d'expansion de la mine à ciel

ouvert. Comme nous l'avons indiqué à la section 2.1, nous préparerons en 2013 de meilleures évaluations quantitatives de la gestion d'eau souterraine.

3.0 EMBLACEMENT DU PROJET

L'activité minière d'IOC dans l'ouest du Labrador a commencé dans les années 1960. L'ensemble du site exploité – qui comprend les mines (en exploitation et fermées), les aires de gestion des stériles et des morts-terrains, les usines de concentration et de boulettage, l'infrastructure connexe, les voies ferrées, les convoyeurs et les routes à l'intérieur du site – couvre une superficie d'environ 11 000 hectares.

L'exploitation du minerai de fer est prévue par des baux miniers délivrés en vertu d'une loi de 1938, la *Labrador Mining and Exploration Limited Act* (loi LM&E). Ils ont été délivrés pour une période de 30 ans au début des années 1960 et reconduits pour 30 autres années dans les années 1990. Un autre permis de 30 ans pourra être délivré dans les années 2020. Le projet de mine à ciel ouvert Wabush 3 se trouve dans les limites définies par le bail minier 15, bloc 22-5. Il se situe au sud de la mine en exploitation Luce et à l'ouest de la pente de ski Smokey Mountain, également adjacente. La limite sud du projet de mine à ciel ouvert Wabush 3 se situe à environ trois kilomètres au nord de la route 500 et du lac Tanya, dans la municipalité de Labrador City. Le centre approximatif du projet de Wabush 3 se situe aux coordonnées suivantes : 638006.69 E et 5872212.93 N (NAD83 UTM NAD 29, Zone 19).

Les dessins qui permettent de localiser la mine à ciel ouvert Wabush 3 par rapport aux diverses caractéristiques géographiques existantes sont joints. La figure 3.1 offre un aperçu global de l'ouest du Labrador indiquant les frontières provinciales et les collectivités les plus proches. La figure 3.2 est une photographie aérienne illustrant le projet Carol d'IOC – on y voit les mines et les installations actuelles, l'emplacement de Wabush 3 et les sites d'extraction d'eau souterraine. La figure 3.3 est une carte illustrant les diverses caractéristiques biophysiques et locales – on y voit les municipalités de Labrador City et de Wabush, l'aéroport de Wabush, l'autoroute translabradorienne, les lignes secondaires du Chemin de fer QNS & L, les plans d'eau, les unités de gestion de l'habitat, les zones de conservation, les aires récréatives et les chalets les plus proches de la mine à ciel ouvert Wabush 3. La figure 2.1 indique l'emplacement des sites d'extraction d'eau souterraine à l'intérieur de la mine à ciel ouvert Wabush 3 et de ceux adjacents à la bordure sud de l'empreinte de la mine.

Aucune terre domaniale ni aucune collectivité autochtone ne se situent à proximité de la propriété d'IOC. Les collectivités autochtones les plus proches se trouvent près de Schefferville, à plus de 200 km au nord (voir le tableau 4.1 et la figure 3.4).

À l'heure actuelle, aucune organisme autochtone n'a conclu d'entente sur des revendications territoriales comprenant la zone du projet ou une partie des 11 000 hectares du site du projet Carol.

Les Innus du Labrador ont signé avec le Canada et la province une entente de principe exécutoire de revendication territoriale, qui établit certaines compétences et certains droits et avantages des Innus du Labrador. Même si la zone de la revendication territoriale concerne surtout le centre et la côte du Labrador, les Innus du Labrador détiendront des droits de récolte du poisson et de la faune dans un couloir linéaire le long de l'autoroute translabradorienne,

entre Churchill Falls et la frontière orientale de la municipalité de Wabush. La figure 3.5 illustre la région visée par les revendications territoriales des Innus du Labrador.

Quatre autres organismes autochtones ont revendiqué des droits et des titres ancestraux sur certaines parties du Labrador qui englobent la zone du projet et l'ensemble de la zone du projet Carol d'IOC ou les ont inclus comme territoire traditionnel. Il s'agit du NunatuKavut Community Council du Labrador (voir la figure 3.6), de la Première nation de Matimekush-Lac John et de la Première nation Uashat Mak Mani-Utenam (voir la figure 3.7) et de la Nation naskapie de Kawawachikamach (voir la figure 3.8), et qui se trouvent tous au Québec. Les revendications demeurent non réglées et n'ont pas été admises en négociation par Terre-Neuve-et-Labrador. Seule la revendication de la Première nation Uashat Mak Mani-Utenam a été acceptée par le Canada, mais les négociations sur la revendication territoriale ont été suspendues en 2008.

Sont également indiqués à la figure 3.4 les Inuits du Labrador résidant avant tout sur la côte nord du Labrador, dans les collectivités de Nain, Hopedale, Makkovik, Postville et Rigolet, ainsi que dans d'autres collectivités du Labrador et d'ailleurs. L'*Accord sur les revendications territoriales des Inuit du Labrador* a été signé par les Inuits du Labrador et les gouvernements provincial et fédéral en janvier 2005. Il est entré en vigueur le 1^{er} décembre de la même année. Il s'agit d'un traité moderne global précisant la propriété des terres, le partage des ressources et l'autonomie gouvernementale dans la région visée dans le nord du Labrador. Le projet envisagé ne s'étend pas jusqu'aux terres visées par le traité et ne comporte aucune interaction avec celles-ci.

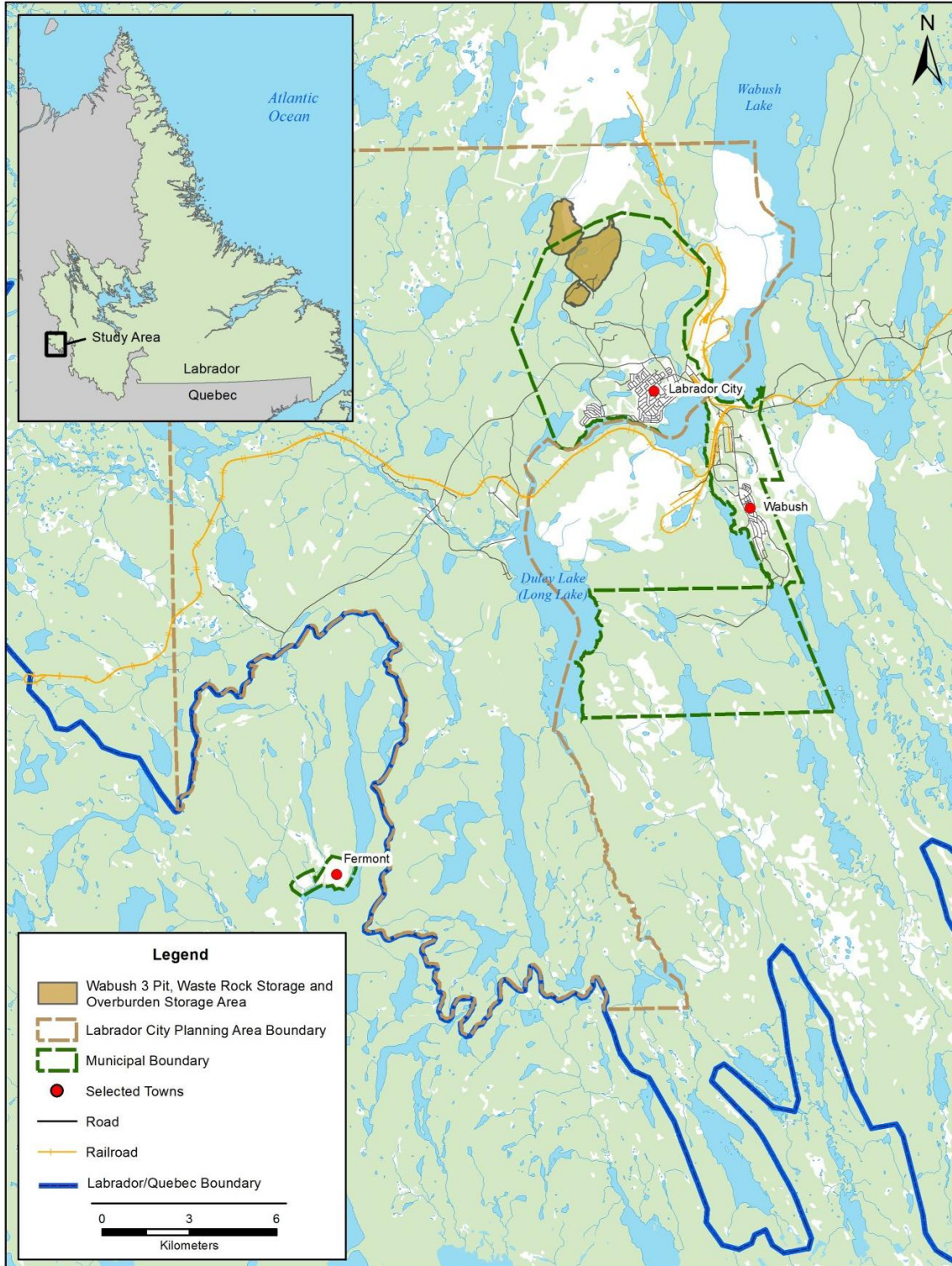


Figure 3-1 Projet d'extraction d'eau souterraine Wabush 3 – Emplacement géographique

Légende Figure 3.1	
Study Area	Zone de l'étude
Labrador City Planning Area Boundary	Limite de la zone d'aménagement de Labrador City
Municipal Boundary	Limite municipale
Selected Towns	Quelques villes
Road	Route
Railroad	Voie ferrée
Labrador/Quebec Boundary	Frontière Labrador/Québec
Kilometers	Kilomètres

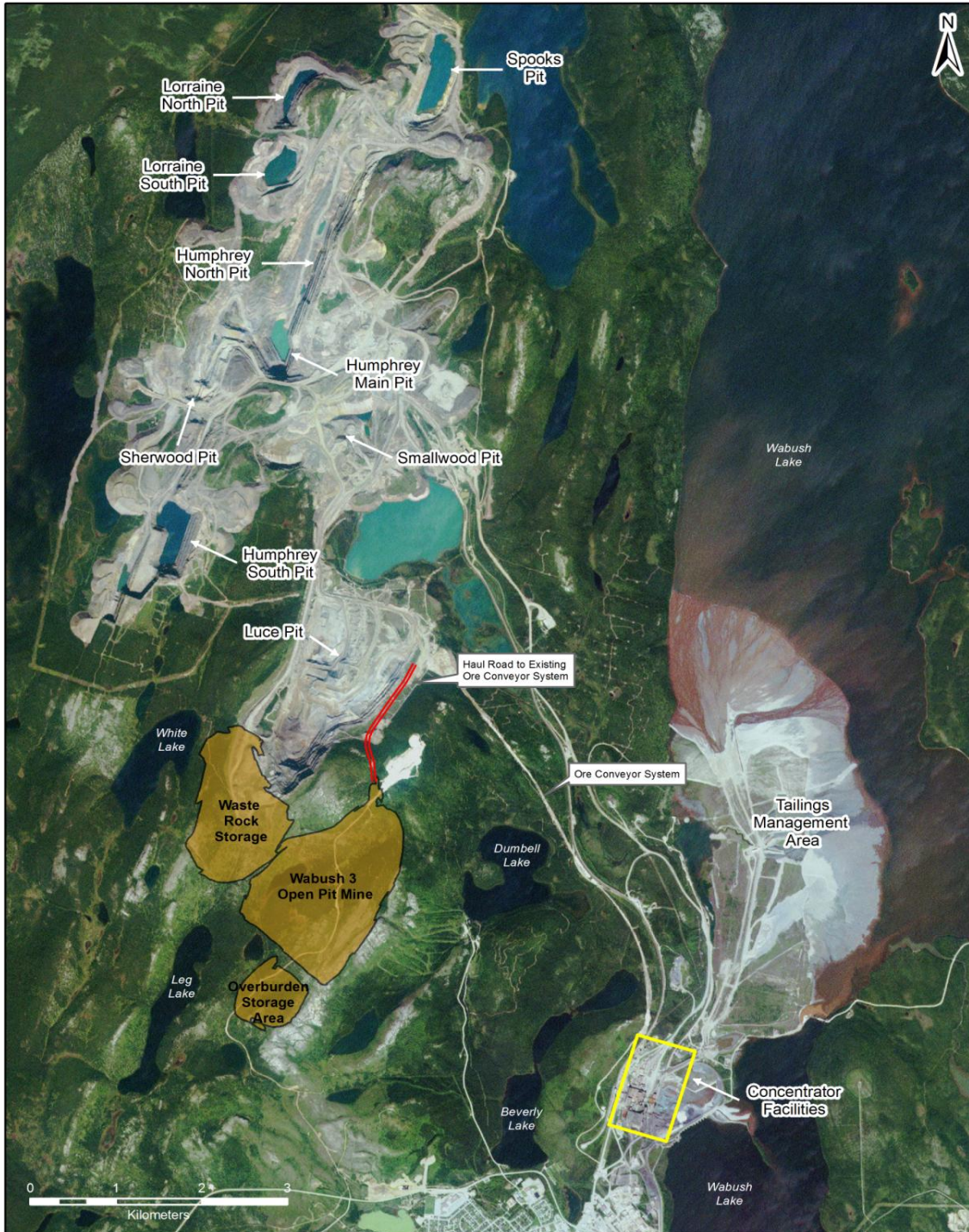


Figure 3-2 : Projet d'extraction d'eau souterraine Wabush 3 – Plan de localisation du projet sur le site d'IOC

Légende Figure 3.2	
Lorraine North Pit	Fosse de la mine Lorraine North
Spooks Pit	Fosse de la mine Spooks
Lorraine South Pit	Fosse de la mine Lorraine South
Humphrey North Pit	Fosse de la mine Humphrey North
Humphrey Main Pit	Fosse de la mine Humphrey Main
Sherwood Pit	Fosse de la mine Sherwood
Smallwood Pit	Fosse de la mine Smallwood
Humphrey South Pit	Fosse de la mine Humphrey South
Luce Pit	Fosse de la mine Luce
Haul Road to Existing Ore Conveyor System	Voie de desserte vers le système actuel de convoyeur de minerai
Ore Conveyor System	Convoyeur de minerai
Waste Rock Storage	Stockage des stériles
Wabush 3 Open Pit Mine	Mine à ciel ouvert Wabush 3
Tailings Management Area	Zone de gestion des résidus miniers
Overburden Storage Area	Zone de stockage des morts-terrains
Concentrator Facilities	Usines de concentration
Kilometers	Kilomètres

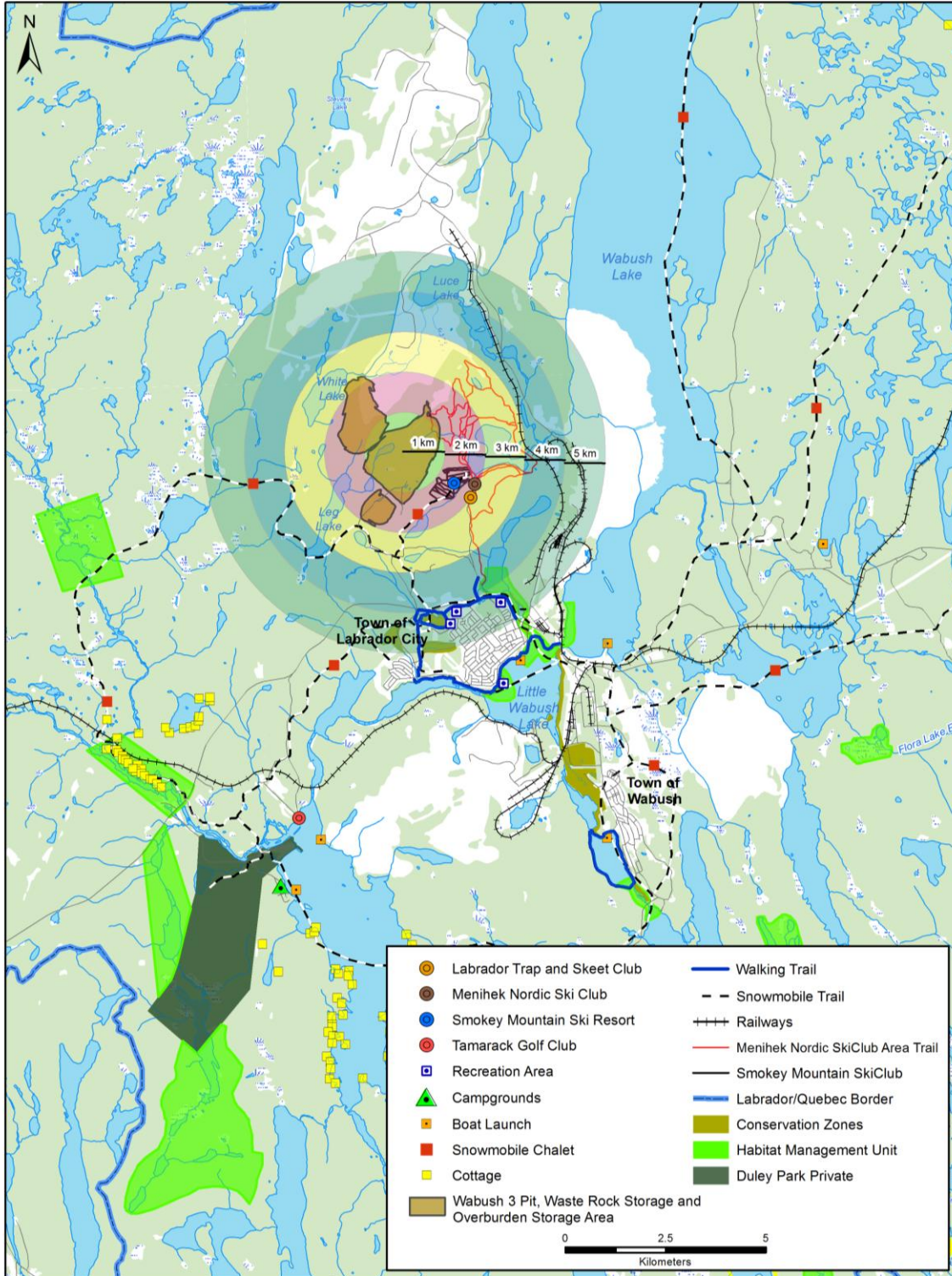


Figure 3-3 : Projet d'extraction d'eau souterraine Wabush 3 – Environnement socioéconomique (régional) actuel

Légende Figure 3.3	
Labrador Trap and Skeet Club	Labrador Trap and Skeet Club (centre de tir au pigeon d'argile)
Manihek Nordic Ski Club	Centre de ski nordique Manihek
Smokey Mountain Ski Resort	Centre de ski de Smokey Mountain
Tamarack Golf Club	Club de golf Tamarack
Recreation Area	Zone récréative
Campgrounds	Terrains de camping
Boat Launch	Aire de mise à l'eau
Snowmobile Chalet	Chalet pour motoneigistes
Cottage	Chalet
Wabush 3 Pit, Waste Rock Storage and Overburden Storage Area	Wabush 3 : zone de la fosse, du stockage des stériles et des morts-terrains
Kilometers	Kilomètres
Walking Trail	Sentier pédestre
Snowmobile Trail	Piste de motoneige
Railways	Voies ferrées
Manihek Nordic SkiClub Area Trail	Pistes du club de ski nordique Manihek
Smokey Mountain SkiClub	Centre de ski de Smokey Mountain
Labrador/Quebec Border	Frontière Labrador/Québec
Conservation Zones	Zones de conservation
Habitat Management Unit	Unité de gestion de l'habitat
Duley Park Private	Duley Park Private

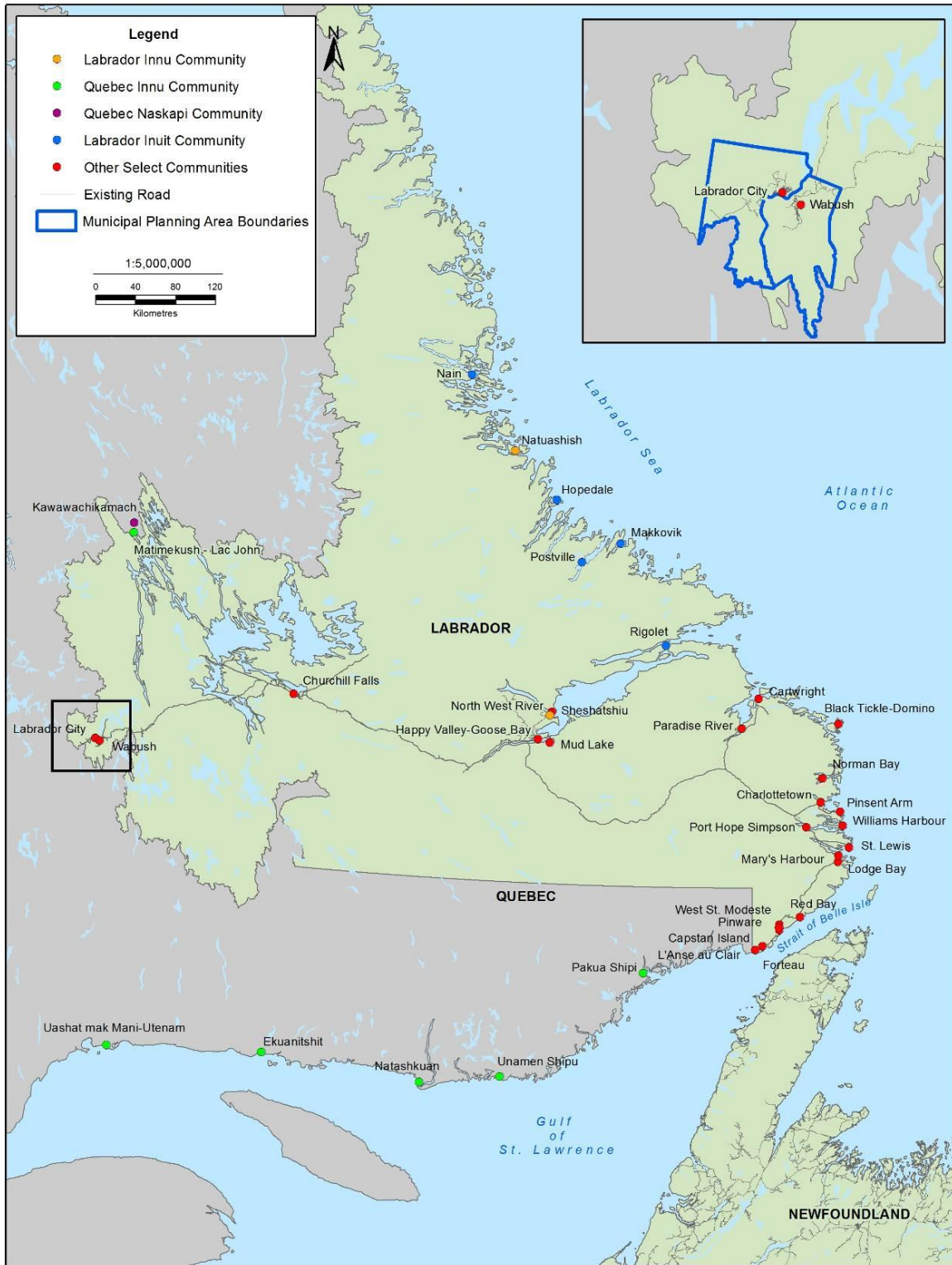


Figure 3-4 : Projet d'extraction d'eau souterraine Wabush 3 – Collectivités autochtones au Labrador et au Québec

Légende Figure 3.4	
Labrador Innu Community	Collectivité innue du Labrador
Quebec Innu Community	Collectivité innue du Québec
Quebec Naskapi Community	Collectivité naskapie du Québec
Labrador Inuit Community	Collectivité inuite du Labrador
Other Select Communities	Autres collectivités choisies
Existing Road	Route actuelle
Municipal Planning Area Boundaries	Limites de la zone municipale d'aménagement

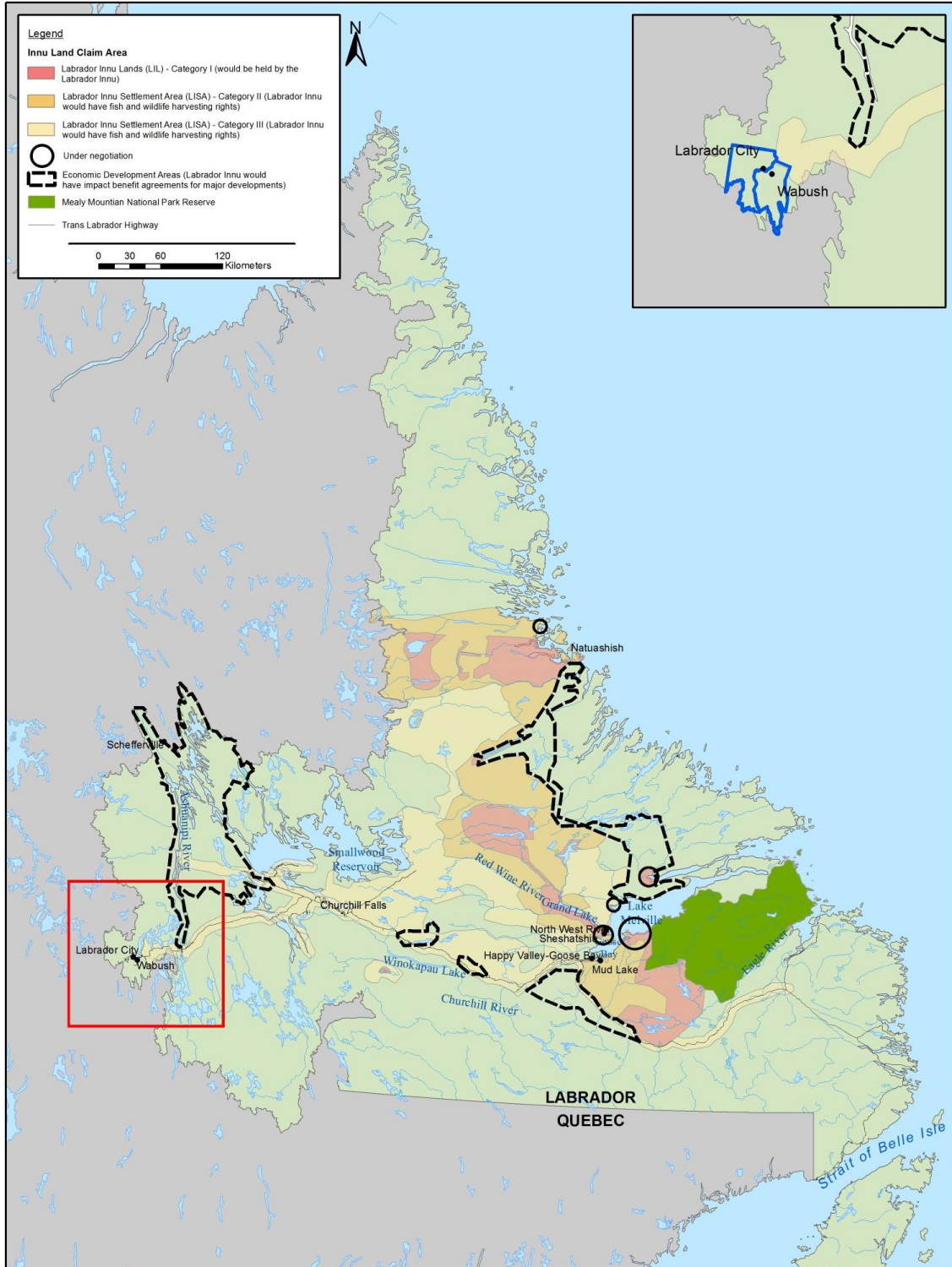


Figure 3-5 : Projet d'extraction d'eau souterraine Wabush 3 – Zone des revendications territoriales des Innus du Labrador

Légende Figure 3.5	
Innu Land Claim Area	Zone de la revendication territoriale des Innus
Labrador Innu Lands (IIL) – Category I (would be held by the Labrador Innu)	Terres des Innus du Labrador (TIL) – catégorie I (seraient détenues par les Innus du Labrador)
Labrador Innu Settlement Area (LISA) – Category II (Labrador Innu would have fish and wildlife harvesting rights)	Région désignée des Innus du Labrador (RDIL) – catégorie II (les Innus du Labrador auraient des droits de récolte du poisson et de la faune)
Labrador Innu Settlement Area (LISA) – Category III (Labrador Innu would have fish and wildlife harvesting rights)	Région désignée des Innus du Labrador (RDIL) – catégorie III (les Innus du Labrador auraient des droits de récolte du poisson et de la faune)
Under negotiation	En négociation
Economic Development Areas (Labrador Innu would have impact benefit agreements for major developments)	Zones d'aménagement économique (les Innus du Labrador disposeraient d'ententes sur les impacts et les avantages des grands aménagements)
Mealy Mountain National Park Reserve	Réserve de parc national des monts Mealy
Trans Labrador Highway	Autoroute translabradorienne
Kilometers	Kilomètres

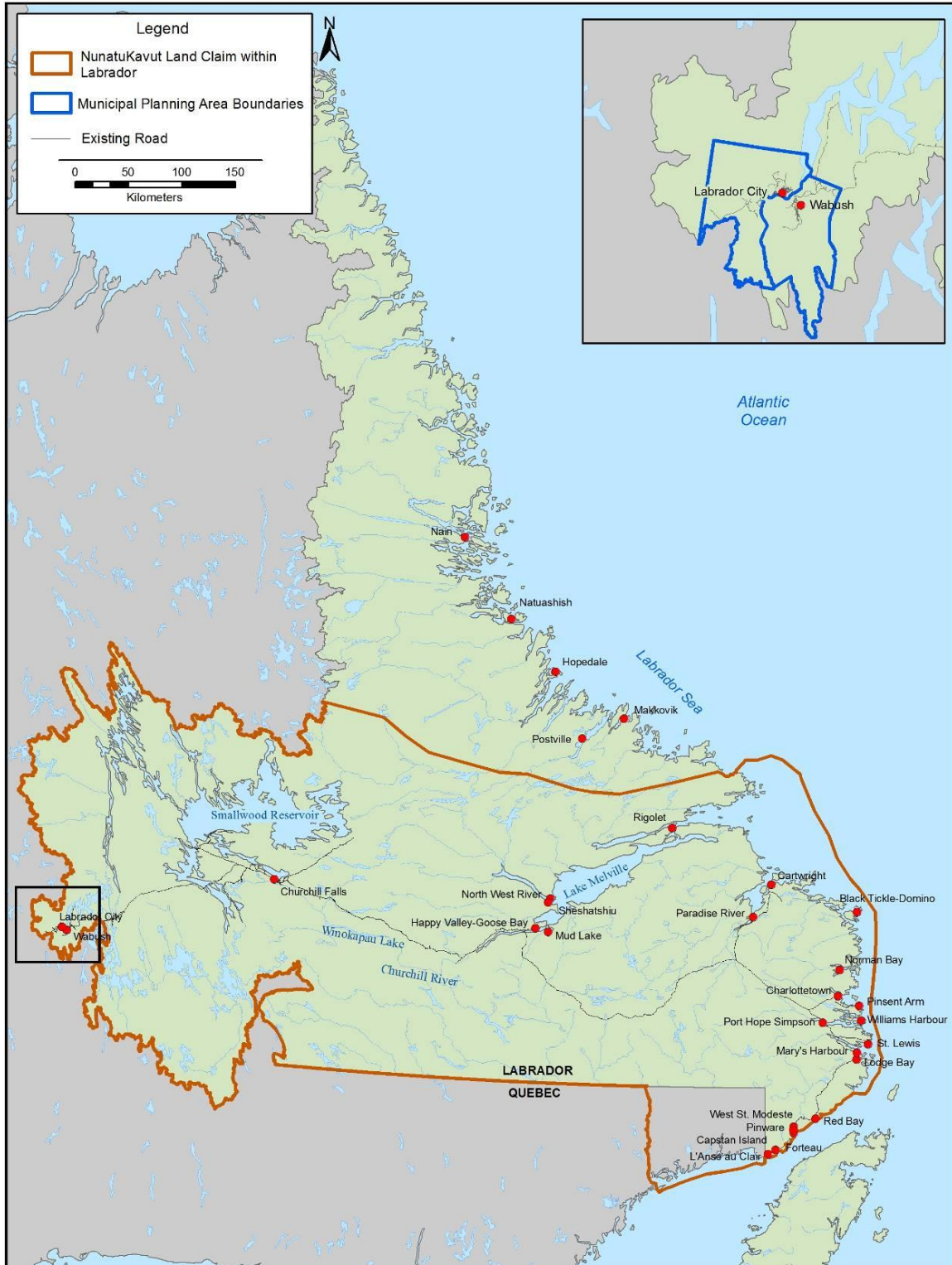


Figure 3-6 : Projet d'extraction d'eau souterraine Wabush 3 – Revendications territoriales des NunatuKavut du Labrador

Légende Figure 3.6	
NunatuKavut Land Claim Within Labrador	Revendications territoriales des NunatuKavut au Labrador
Municipal Planning Area Boundaries	Limites de la zone municipale d'aménagement
Existing Road	Route actuelle

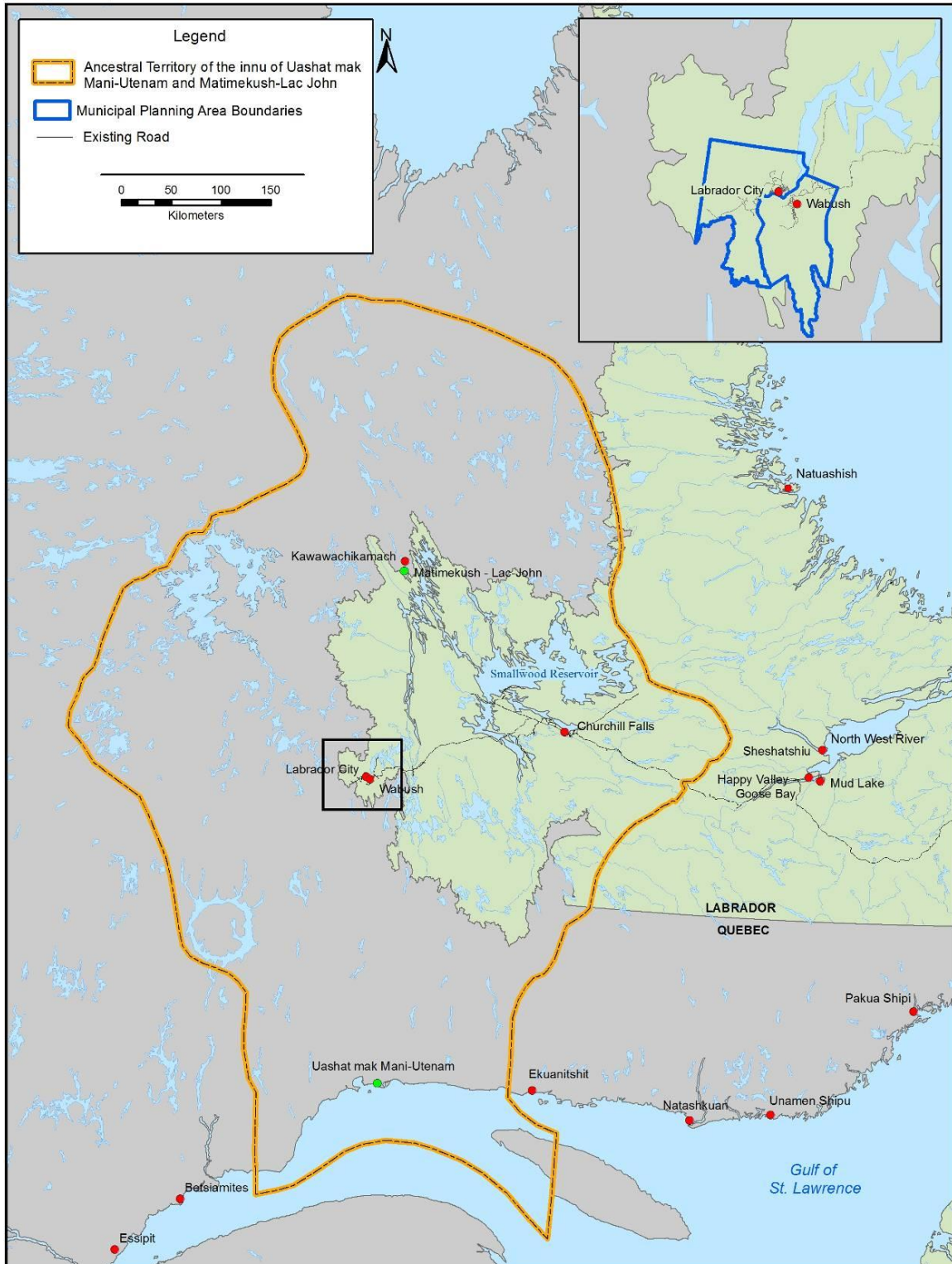


Figure 3-7: Projet d'extraction d'eau souterraine Wabush 3 – Territoire traditionnel des Innus d'Uashat Mak Mani-Utenam et de Matimekush-Lac John

Légende Figure 3.7	
Ancestral Territory of the Innu of Uashat Mak Mani-Utenam and Matimekush-Lac-John	Territoire ancestral des Innus d'Uashat Mak Mani-Utenam et de Matimekush-Lac John
Municipal Planning Area Boundaries	Limites de la zone municipale d'aménagement
Existing Road	Route actuelle

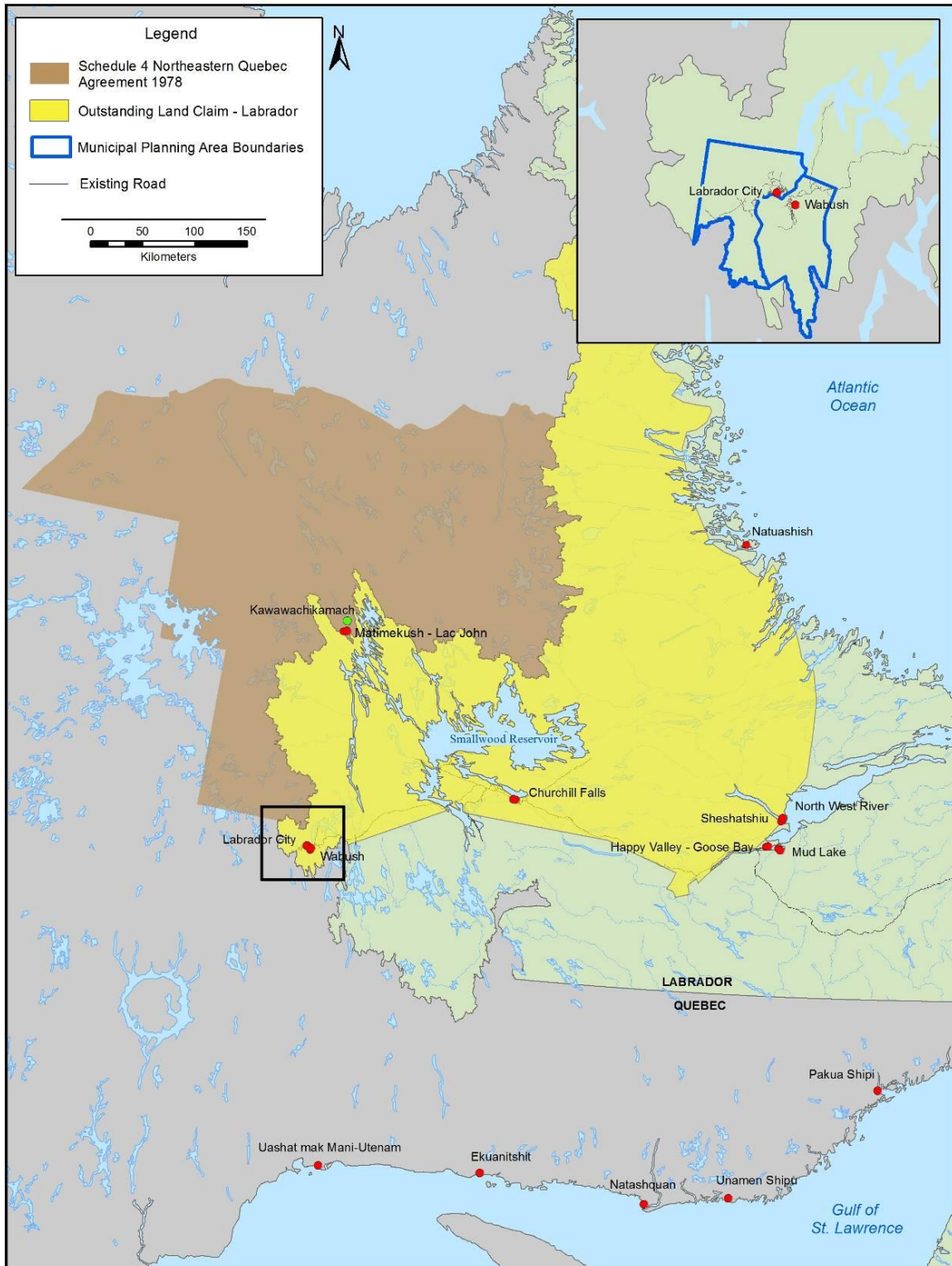


Figure 3-8 : Projet d'extraction d'eau souterraine Wabush 3 – Zone du Traité sur les revendications territoriales des Naskapis au Québec et les revendications territoriales en instance au Labrador

Légende Figure 3.8	
Schedule 4 Northeastern Quebec Agreement 1978	Convention du Nord-Est québécois de 1978, Annexe 4
Outstanding Land Claim	Revendications territoriales en instance
Municipal Planning Area Boundaries	Limites de la zone municipale d'aménagement
Existing Road	Route actuelle

3.1 Utilisation des terres et de l'eau

La loi LM&E comporte des dispositions sur la délivrance de baux de surface dans les zones dont l'aménagement est prévu dans les baux miniers. Même si la zone du projet ne figure pas dans le bail de surface actuel d'IOC, IOC compte demander des droits de surface couvrant l'empreinte prévue pour la mine à ciel ouvert Wabush 3 et les activités d'exploitation connexes, notamment les sites d'extraction d'eau souterraine, au cours de l'examen environnemental du projet. Le bail de surface pourra ainsi être délivré dès que le projet sera autorisé.

L'empreinte du projet envisagé se situe dans les limites du plan d'aménagement de la municipalité de Labrador City et la plus grande partie, dans les limites de la municipalité. L'aménagement se trouve, pour une bonne part, dans la zone classée « extraction des minéraux » par la Ville. L'exploitation des minéraux est une affectation autorisée dans cette zone. Environ 50 % de la superficie de la zone de la fosse et de la zone de collecte proposées couvrent 17,5 % du bassin hydrographique protégé du lac Dumbell, du côté occidental de celui-ci et, par conséquent, se situe à l'intérieur de la zone du bassin hydrographique municipal protégé du lac Dumbell. Il faudra modifier le règlement d'aménagement de la Ville pour autoriser des activités minières et l'extraction d'eau souterraine dans le secteur en question. L'empreinte envisagée se situe à l'ouest du bassin hydrographique protégé du lac Beverly. L'empreinte proposée se situe également au nord-est du bassin hydrographique du lac Leg qui, finalement, alimente le lac Harrie. L'empreinte proposée est une zone verte, et l'aménagement du puits entraînera l'élimination de l'étang Pumphouse (7,5 ha) et du lac Drum (5,6 ha), dont les effluents se jettent dans le lac Leg.

La zone où doit se dérouler le projet est entourée de plans d'eau, à savoir les lacs Trout, Dumbell, Leg et White. La Ville de Labrador City a désigné le lac Dumbell comme étant sa réserve d'eau. À l'intérieur de l'empreinte envisagée, on trouve le ruisseau Dumbell et l'étang Pumphouse, petit plan d'eau qui est situé en aval du lac Drum et s'y jette, le lac Drum s'écoulant dans le lac Leg. Le lac Drum demeurera juste à l'extérieur de l'empreinte envisagée.

Le projet Carol d'IOC, d'une superficie de 11 000 ha, est exploité depuis les années 1960. Les zones récréatives fréquentées par les résidents et les visiteurs de l'ouest du Labrador ont également été fortement utilisées pour la plus grande partie de cette période. Le projet se situe entre les activités minières au nord, la pente de ski à l'est, la ville de Labrador City au sud, et il est entouré de pistes aménagées de ski nordique et de motoneige.

D'après les renseignements connus et disponibles, les groupes autochtones du Labrador et du Québec ne mènent aucune activité traditionnelle d'utilisation des terres et des ressources dans la zone du projet envisagé ou à proximité (Armitage et Stopp, 2003). L'utilisation actuelle des terres et des ressources par les Innus du Labrador, par exemple, semble se concentrer dans d'autres secteurs du centre et du sud-est du Labrador, et bien que l'on signale une certaine activité dans l'ouest du Labrador (notamment le long de l'autoroute translabradorienne), l'information disponible indique que ces activités se dérouleraient loin de la zone du projet. Les Innus d'Uashat Mak Mani-Utenam, au Québec, continuent d'utiliser leur territoire traditionnel, surtout les endroits de la partie sud et d'autres secteurs accessibles par la route et le chemin de fer, et les Innus de Matimekush-Lac John eux-aussi fréquentent surtout les environs de leurs collectivités et une partie de territoire très au nord de la zone du projet. Les membres de la

Première nation naskapie de Kawawachikamach mènent également des activités d'utilisation des terres et des ressources surtout dans les environs de leurs collectivités et dans d'autres secteurs accessibles par la route et le chemin de fer. Les membres du Nunavut Community Council vivent et travaillent dans l'ouest du Labrador et s'adonnent à des activités récréatives contemporaines d'utilisation des terres et des ressources dans l'ensemble de la région, qui sont intégralement prises en compte dans l'évaluation d'ensemble des utilisations actuelles des terres et des ressources dans la zone du projet et les environs.

L'absence d'activité connue et documentée d'utilisation par les Autochtones des terres situées sur le site du projet et les environs concorde avec le fait que toute la région est le siège d'activités d'exploitation minière depuis les années 1960. En raison de cette activité industrielle intense et de longue date dans la zone du projet et les environs et des restrictions connexes d'accès du public au site en place depuis sur la propriété d'IOC, il n'y a pas d'activité traditionnelle d'utilisation des terres et des ressources dans ce secteur. Dans cette veine, IOC n'a eu vent, concernant les Autochtones, d'aucune activité future prévue d'utilisation des terres et des ressources qui se produirait dans la zone du projet ou les environs et qui, par conséquent, pourrait toucher la zone.

4.0 PARTICIPATION FÉDÉRALE

L'aménagement du projet n'exigera pas d'aide financière fédérale et ne se fera pas sur des terres domaniales. Le tableau 4.1 illustre la proximité de la zone du projet et des terres domaniales, notamment des parcs nationaux, des réserves indiennes, des administrations portuaires et des bases des Forces canadiennes

La composante d'extraction d'eau souterraine du projet est également régi par les conditions énoncées dans les permis et dans les règlements applicables au projet complet, y compris, entre autres, par la *Loi sur les pêches*, la *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs* et la Politique fédérale sur la conservation des terres humides.

Tableau 4.1: Proximité de la zone du projet des terres fédérales

Terres domaniales les plus proches	Distance approx. de Wabush 3 (à vol d'oiseau)
Terre-Neuve-et-Labrador	
Réserve du parc national des monts Torngat	740 km
Réserve du parc national du mont Mealy	555 km
Sheshatshiu (collectivité innue du Labrador)	455 km
Natuashish (collectivité innue du Labrador)	515 km
5 ^e Escadre de Goose Bay (Base des Forces canadiennes)	435 km

Québec	
Kawawachikamach (collectivité naskapie du Québec)	220 km
Lac John (collectivité innue du Québec)	210 km
Matimekush (collectivité innue du Québec)	210 km
Uashat Mak Mani-Utenam (collectivité innue du Québec)	310 km
Administration portuaire de Sept-Îles	310 km
Réserve du parc national de l'archipel Mingan	400 km

5.0 EFFETS ENVIRONNEMENTAUX

Le pompage d'eau souterraine dans la zone de la mine à ciel ouvert Wabush 3 aura probablement des répercussions sur l'hydrologie, l'hydrogéologie, le poisson et l'habitat du poisson et la sauvagine dans la zone du projet. Même si le secteur visé n'a pas fait l'objet d'une étude environnementale régionale, on a effectué dans les environs et dans la zone visée diverses études environnementales de base définissant les caractéristiques de l'environnement actuel.

Le projet se situe dans une région de zones vertes caractérisée par des étendues d'arbustes alpins et de forêts de conifères, entrecoupées d'étendues d'épinette noire et d'une couverture de lichens. D'après les études de base réalisées dans la zone de la mine à ciel ouvert et d'extraction d'eau souterraine, aucune espèce végétale n'y est actuellement en péril.

Sept complexes de terres humides se trouvent dans la zone de l'empreinte de la mine à ciel ouvert et du système d'extraction d'eau souterraine Wabush 3. Leur étendue varie de 0,4 ha à plus de 5 ha, ce qui donne une superficie totale combinée de 14,4 ha. Même s'il a été déterminé que ces zones de terres humides possèdent un niveau élevé de fonctionnalité à l'intérieur de la zone de l'empreinte, elles ne sont pas considérées comme essentielles aux écosystèmes plus larges des lacs Leg et Dumbell, vers lesquels s'effectue le drainage des terres humides. Il n'y a pas d'unité de gestion de l'habitat des terres humides dans la zone qui englobe l'ensemble du site de Wabush 3. L'unité de gestion de l'habitat la plus proche se trouve au lac Beverly, à environ quatre kilomètres au sud-est, et ne devrait pas être affectée par les activités d'extraction d'eau souterraine de Wabush 3.

On peut voir les plans d'eau qui entourent la zone du projet Wabush 3 à la figure 3.2. L'élévation du sol à l'emplacement de la fosse envisagée varie de 780 à 820 m au-dessus du niveau de la mer (ASL). La moitié nord-est de la fosse (qui couvre 140 ha) comprend le ruisseau Dumbell, voie de drainage d'une petite zone de terres humides, qui se jette à l'est dans le lac Dumbell. Le bassin hydrographique du lac Dumbell s'étend sur une superficie totale d'environ 829 ha et se compose d'une forêt de conifères, de lacs, de pentes de ski et de sentiers pédestres (AMEC, 2012a; EcoMetrix, 2012). La moitié sud-ouest de la fosse projetée (superficie de 131 ha) est sise dans le bassin hydrographique du lac Leg et renferme les deux petits plans d'eau qui se jettent dans le lac. Le bassin hydrographique du lac Leg couvre

environ 1 616 ha et renferme une forêt de conifères, des lacs, des sentiers pédestres, des routes et des zones résidentielles de Labrador City (AMEC, 2012a, b).

La firme Piteau Associates (2002) a mené une étude hydrogéologique des activités actuelles et antérieures du chantier Carol d'IOC au nord de Wabush 3. Elle contient de l'information hydrostratigraphique de base sur les activités minières actuelles et antérieures d'IOC au nord de Labrador City. Une partie importante de l'hydrostratigraphie est la présence d'une météorisation préglaciaire profonde, qui se situe à des profondeurs de l'ordre de 100 m sous la surface du sol. Selon Piteau (2002), l'unité hydrostratigraphique la plus perméable est la Lower Iron Formation ou LIF (unité sous-jacente), qui possède la plus forte teneur en matières carbonatées. La conductivité hydraulique relativement élevée de cette unité découle de la météorisation associée à la lixiviation de la silice et du carbonate et (ou) de l'oxydation de minéraux ferreux (magnétite et spécularite) en goethite et limonite. On relève que la météorisation est prononcée le long des fractures de la LIF et qu'elle est plus prédominante dans les fosses à ciel ouvert exploitées à une élévation moindre (p. ex. Humphrey Main, au nord de Wabush 3), où la météorisation n'a pas été supprimée par l'action glaciaire. Les auteurs de l'étude signalent que les conductivités hydrauliques des zones météorisées peuvent atteindre 1E-04 à 1E-03 m/s, ce qui laisse supposer que la LIF et, peut-être, la base de la Middle Iron Formation ou MIF (unité intermédiaire) ont une capacité aquifère adéquate pour fournir un débit de base aux cours d'eau et aux rivières de l'endroit et permettre l'écoulement vers les lacs.

En 2011, Golder (2011) a amorcé des études hydrogéologiques initiales dans la zone du projet Wabush 3. La géologie de la zone est illustrée à la figure 5.1. Elle est caractérisée par la formation de fer de Sokoman (Wabush) entourée par la formation de Wishart. On a évalué la conductivité hydraulique de la formation de Sokoman au centre du plan synclinal en utilisant des méthodes d'essai par garniture d'étanchéité dans cinq trous de forage allant jusqu'à 210 m de profondeur à l'intérieur de l'empreinte de Wabush 3. L'ampleur de la conductivité hydraulique estimative est conforme aux données établies par Piteau (2002).

De plus, Golder a installé cinq puits de surveillance multi-paliers dans les mêmes trous de forage. La conclusion principale tirée des données relatives au niveau d'eau souterraine est que les gradients en aval prévalent dans l'empreinte de Wabush 3 (c.-à-d. qu'il y a recharge d'eaux souterraines vers la formation de Sokoman), et le débit d'eau souterraine est orienté nord-est vers le cours d'eau se jetant dans le lac Dumbell, ainsi que vers le sud-ouest, en direction du lac Leg, qui est probablement une zone de décharge d'eaux souterraines. À Wabush 3, les niveaux d'eau souterraine enregistrés dans la formation de Kokoman dépassent 700 m ASL. Soulignons que le lac Dumbell est à 580 mètres ASL, à environ un kilomètre à l'est, ce qui implique un gradient hydraulique prononcé laissant supposer que le quartzite dur de la formation de Wishart possède une conductivité hydraulique relativement faible. D'après les autres données relatives aux fosses actuelles et antérieures (Piteau 2002), la formation de Wishart aurait une conductivité hydraulique beaucoup plus faible que la formation de Sokoman. Cela indique qu'il y a un fort débit d'eau souterraine de la zone du projet Wabush 3 en direction nord-est vers le cours d'eau se jetant dans le lac Dumbell, ainsi qu'en direction sud-ouest, vers le lac Leg (AMEC, 2012a; Golder, 2011; Piteau, 2002).

L'aménagement de la mine à ciel ouvert Wabush 3 entraînera le déplacement de 17 % du bassin hydrographique du lac Dumbell et une diminution équivalente des eaux de ruissellement

et de l'écoulement fluvial vers ce bassin hydrographique en raison du dénoyage de la mine dans le bassin hydrographique du lac Leg. On estime que le ruissellement de surface annuel vers le bassin hydrographique du lac Dumbell diminuera de 740 000 m³. Il est possible de réduire les pertes de débit vers le bassin hydrographique du lac Dumbell par pompage d'eau souterraine extraites, du moins des anciens puits de la fosse, pour ramener l'eau dans le bassin hydrographique du lac Dumbell à des endroits choisis pour relever le débit dans le bassin Dumbell. Les mesures sont aussi conçues pour réduire l'érosion. L'aménagement du secteur où se trouve la fosse et la zone d'élimination des stériles se traduira par une augmentation de 8,1 % du bassin hydrographique du lac Leg. En plus du dénoyage associé aux infiltrations d'eau souterraine, le ruissellement augmentera d'environ 14 %, soit de 1 170 000 m³, comparativement aux conditions de base. Ces chiffres seront probablement rectifiés en 2013 après le parachèvement des relevés et de la modélisation d'eau souterraine.

Les espèces fauniques connues ou que l'on peut rencontrer dans la région sont le renard roux, la martre, le campagnol, le porc-épic, le lynx, le loup, l'orignal et l'ours noir. Les activités minières à grande échelle qui ont lieu dans la zone du projet et les environs depuis cinq décennies ont toutefois réduit l'utilisation du site par la majorité des espèces fauniques. Même si l'on peut rencontrer dans l'ouest du Labrador des espèces fauniques et aviaires considérées comme menacées, dans leurs dernières enquêtes de référence, les chercheurs n'ont signalé aucune observation de l'une ou l'autre de ces espèces dans la zone du projet (AMEC 2012c, d). Une enquête de référence effectuée récemment sur le caribou a permis de constater qu'aucun caribou n'a été observé dans une zone de 1 600 km² ayant pour centre les activités d'exploitation d'IOC dans l'Ouest du Labrador (SNC 2012). Les études publiées confirment que la zone du projet ne se trouve pas dans l'aire actuelle des populations migratoires et sédentaires de caribous de l'ouest et du centre du Labrador (Schmelzer 2010).

Un examen des sources de données sur la faune aviaire des environs de Labrador City a permis de recenser 133 espèces d'oiseaux, dont 106 sont migratrices selon les termes de la LCOM. Les enquêtes de référence menées par IOC en 2012 ont permis de dénombrer 66 espèces aviaires présentes dans la zone envisagée pour le projet, dont 59 sont migratrices. Le tableau 5.1 fournit la liste de toutes les espèces aviaires signalées et confirmées dans la région de Labrador City et les environs. Les oiseaux considérés comme migrateurs dans la *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs* sont indiqués dans le tableau.

Tableau 5.1: Espèces d'oiseaux confirmées – Région de Labrador City et environs

Groupe	Nom vernaculaire	eBird ¹	CBC ²	Relevés 2012 ³	Oiseaux migrateurs ⁴
Sauvagine	Oie blanche (Oie des neiges)	x			x
	Bernache cravant	x			x
	Bernache du Canada	x		e	x
	Canard branchu	x			x
	Canard chipeau	x			x

Groupe	Nom vernaculaire	eBird ¹	CBC ²	Relevés 2012 ³	Oiseaux migrateurs ⁴
	Canard siffleur	x			x
	Canard siffleur d'Amérique	x			x
	Canard noir	x		a	x
	Canard colvert	x		a	x
	Sarcelle à ailes bleues	x			x
	Canard souchet	x			x
	Sarcelle d'hiver ou à ailes vertes)	x			x
	Fuligule à collier	x			x
	Fuligule milouinan	x			x
	Petit fuligule	x	x		x
	Eider à duvet	x			x
	Arlequin plongeur	x			x
	Macreuse à front blanc	x		e	x
	Macreuse brune	x			x
	Macreuse noire	x			x
	Harelde kakawi	x			x
	Petit garrot	x			x
	Garrot à oeil d'or	x			x
	Garrot d'Islande	x			x
	Harle couronné	x		a	x
	Grand harle	x	x		x
	Harle huppé	x		e	x
Gibier à plume	Gélinotte huppée	x			
	Tétras du Canada	x	x	e,h	

Groupe	Nom vernaculaire	eBird ¹	CBC ²	Relevés 2012 ³	Oiseaux migrants ⁴
	Lagopède des saules	x	x	h	
	Lagopède alpin	x			
Rapaces diurnes	Balbusard pêcheur	x		e	
	Pygargue à tête blanche	x			
	Busard Saint-Martin	x			
	Autour des palombes	x	x		
	Buse à queue rousse	x		e	
	Buse pattue	x	x		
	Aigle royal	x			
	Crécerelle d'Amérique	x			
	Faucon émerillon	x			
	Faucon gerfaut	x			
	Faucon pèlerin	x			
Oiseaux de rivage	Marouette de Caroline	x			x
	Foulque d'Amérique	x			x
	Pluvier argenté	x			x
	Pluvier bronzé	x			x
	Pluvier semipalmé	x			x
	Pluvier kildir	x			x
	Chevalier grivelé	x		a	x
	Chevalier solitaire	x			x
	Grand chevalier	x			x
	Petit chevalier	x			x
	Barge hudsonienne	x			x

Groupe	Nom vernaculaire	eBird ¹	CBC ²	Relevés 2012 ³	Oiseaux migrants ⁴
	Tourne-pierre à collier	x			x
	Bécasseau maubèche	x			x
	Bécasseau sanderling	x			x
	Bécasseau semipalmé	x			x
	Bécasseau minuscule	x			x
	Bécasseau à croupion blanc	x			x
	Bécasseau de Baird	x			x
	Bécasseau à poitrine cendrée	x			x
	Bécasseau violet	x			x
	Bécasseau variable	x			x
	Bécassin roux	x			x
	Bécassine de Wilson	x		e,a	x
	Phalarope à bec étroit	x			x
Autres oiseaux aquatiques	Plongeon catmarin	x			x
	Plongeon huard	x		e,a	x
	Cormoran à aigrettes	x			x
	Grand cormoran	x			x
	Butor d'Amérique	x			x
	Grand héron	x			x
	Mouette de Bonaparte	x			x
	Goéland à bec cerclé	x			x
	Goéland argenté	x	x	e,a	x
	Goéland arctique	x			x
	Goéland bourgmestre	x			x

Groupe	Nom vernaculaire	eBird ¹	CBC ²	Relevés 2012 ³	Oiseaux migrants ⁴
	Goéland marin	x			x
	Guifette noire	x			x
	Sterne pierregarin	x			x
	Sterne arctique	x			x
Rapaces nocturnes	Grand-duc d'Amérique	x			
	Harfang des neiges	x			
	Chouette épervière	x			
	Hibou moyen-duc	x			
	Hibou des marais	x			
	Nyctale de Tengmalm	x			
Oiseaux terrestres	Tourterelle triste	x	x	e	x
	Engoulevent d'Amérique	x			x
	Martin-pêcheur d'Amérique	x			x
	Pic mineur	x	x	e	x
	Pic chevelu	x	x	e	x
	Pic à dos rayé	x	x		x
	Pic à dos noir	x	x		x
	Pic flamboyant	x		e	x
	Moucherolle à côtés olive	x			x
	Hylote à ventre jaune	x		e	x
	Moucherolle des aulnes	x		e	x
	Moucherolle tchébec	x			x
	Tyran tritri	x			x
	Viréo à tête bleue	x			x

Groupe	Nom vernaculaire	eBird ¹	CBC ²	Relevés 2012 ³	Oiseaux migrants ⁴
	Viréo aux yeux rouges	x		e	x
	Pie-grièche grise		x		x
	Mésangeai du Canada	x	x	h,e,a	
	Geai bleu	x			
	Corneille d'Amérique		x		
	Grand corbeau	x	x	h,e,a	
	Alouette hausse-col	x			x
	Hirondelle bicoloré	x		e	x
	Hirondelle rustique	x			x
	Mésange à tête noire	x	x	e	x
	Mésange à tête brune	x	x	h,e,a	x
	Sittelle à poitrine rousse	x	x	e	x
	Grimpereau brun	x		e	x
	Troglodyte des forêts			e	x
	Roitelet à couronne dorée	x		e,a	x
	Roitelet à couronne rubis	x		e,a	x
	Merlebleu de l'Est	x			x
	Grive à joues grises	x			x
	Grive à dos olive	x		e,a	x
	Grive solitaire	x		e	x
	Merle d'Amérique	x	x	e,a	x
	Moqueur chat	x			x
	Moqueur polyglotte	x	x		x
	Étourneau sansonnet	x	x		

Groupe	Nom vernaculaire	eBird ¹	CBC ²	Relevés 2012 ³	Oiseaux migrants ⁴
	Pipit d'Amérique	x		a	x
	Jaseur boréal	x	x		x
	Jaseur d'Amérique	x	x	e	x
	Paruline des ruisseaux	x		e	x
	Paruline noir et blanc	x		e	x
	Paruline obscure	x		e	x
	Paruline verdâtre	x		e	x
	Paruline à joues grises			e	x
	Paruline triste			e	x
	Paruline flamboyante			e	x
	Paruline à tête cendrée			e	x
	Paruline jaune	x		e	x
	Paruline à flancs marron			e	x
	Paruline rayée	x		e	x
	Paruline à couronne rousse			e	x
	Paruline à croupion jaune	x		e	x
	Paruline à calotte noire	x		e	x
	Bruant hudsonien	x			x
	Bruant familier	x	x	e	x
	Bruant des prés	x		e	x
	Bruant fauve	x	x	e,a	x
	Bruant chanteur	x		e,a	x
	Bruant de Lincoln	x		e	x
	Swamp Sparrow	x		e	x

Groupe	Nom vernaculaire	eBird ¹	CBC ²	Relevés 2012 ³	Oiseaux migrants ⁴
	Bruant à gorge blanche	x	x	e,a	x
	Bruant à couronne blanche	x	x	e	x
	Junco ardoisé	x	x	e,a	x
	Plectrophane lapon	x			x
	Plectrophane des neiges	x	x	h	x
	Cardinal à poitrine rose	x	x		x
	Carouge à épaulettes	x	x		
	Quiscale rouilleux	x		e	
	Quiscale bronzé	x	x		
	Vacher à tête brune	x			
	Durbec des sapins	x	x	h,e,a	x
	Roselin pourpré	x	x		x
	Bec-croisé des sapins	x			x
	Bec-croisé bifascié	x	x	e	x
	Sizerin flammé	x	x	h	x
	Sizerin blanchâtre	x	x		x
	Tarin des pins	x		e,a	x
	Chardonneret jaune	x		h,e,a	x
	Gros-bec errant	x			x
	Moineau domestique	x			

1 Données de eBird pour un rayon d'environ 20 km autour de Labrador City, soit toutes les données disponibles de 1931 à octobre 2012.

2 Données du Recensement des oiseaux de Noël (CBC) pour 1998 à 2011. Données consultées en octobre 2012.

3 Sommaire des observations des relevés actuels des trois zones d'étude : h = relevé d'hiver, e = été (juin-juillet), a = automne.

4 Oiseaux migrants selon la Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrants.

Dans les enquêtes de référence antérieures, on a repéré la présence de six espèces de poisson dans la zone envisagée pour le projet, notamment l'omble de fontaine (*Salvelinus*

fontinalis), le touladi (*Salvelinus namaycush*), le mené de lac (*Couesius plumbeus*), la lotte (*Lota lota*) et des espèces de chabots (chabot tacheté – *Cottus bairdi* et chabot visqueux – *Cottus cognatus*) (AMEC, 2004, 2012e, 2012f; EcoMetrix, 2012). Ces espèces ne sont pas citées dans les lois des paliers fédéral et provincial relatives aux espèces en péril, mais la *Loi sur les pêches* contient des dispositions qui protègent le poisson et son habitat contre les perturbations.

Pour la composante d'extraction d'eau souterraine du projet, aucun effet environnemental résiduel néfaste important n'est prévu sur les composantes aquatiques et terrestres des milieux discutés ci-dessus. Le pompage d'eau souterraine extraites dans le bassin hydrographique du lac Dumbell servira à atténuer les effets sur ce lac produits par le projet complet.

Puisque le projet est distant de plus de 200 km des terres domaniales les plus proches (voir le tableau 4.1), on estime qu'il est peu probable que la mise en œuvre du projet provoque des changements environnementaux sur les terres domaniales. De plus, puisque le projet se situe à environ 15 km de la frontière provinciale avec le Québec, on estime qu'il est peu probable que la mise en œuvre du projet provoque des changements environnementaux au Québec. Le projet étant situé très loin des autres provinces et des frontières internationales, on estime qu'il est peu probable que la mise en œuvre du projet provoque des changements environnementaux dans les autres provinces ou un autre pays.

D'après les études menées dans la zone de Wabush 3, il n'y a aucun site archéologique connu dans un rayon de 50 km du projet. Le site archéologique connu le plus proche au Labrador est situé à environ quatre kilomètres au nord du projet: on y a fait une découverte fortuite d'outils d'ardoise moulée. Trois autres sites connus situés à au moins 14 km à l'est du projet sont des camps contemporains d'Innus (postérieurs à 1950). Les études sur le terrain de sites potentiels repérés par l'analyse de photographies aériennes n'ont pas permis de découvrir le moindre site archéologique à l'intérieur de l'empreinte du projet (Arkeos, 2012). Le projet ne devrait donc pas avoir le moindre effet sur les ressources historiques locales.

Le projet aura des répercussions sur la nature et l'utilisation de certaines zones et ressources, du fait des dérangements dus directement à son empreinte et aux activités connexes, comme il a été expliqué à la section 3.1, mais rien dans les données actuelles disponibles n'indique l'existence, dans la zone du projet ou à proximité, de quelque activité ou usage traditionnel des terres et des ressources par des collectivités et groupes autochtones du Labrador et du Québec. Dans tous les cas, d'après les études recensées, d'autres régions du Labrador et du Québec sont le siège d'activités bien plus intenses d'utilisation des terres et des ressources pour chacun des groupes considérés et aucun site connu ayant une importance historique, culturelle ou spirituelle pour l'un ou l'autre de ces groupes et qui pourrait être affecté par le projet n'a été relevé. De plus, il est peu probable que ce dernier ait des effets néfastes sur la végétation, le poisson, les oiseaux migrateurs ou les autres ressources fauniques.

Par conséquent, selon les données actuelles disponibles, il est peu probable que le projet affecte, sur les plans de l'emplacement ou du moment, toute utilisation actuelle des terres et des ressources à des fins traditionnelles par des Autochtones, pas plus que, généralement, le type et l'ampleur de ces activités par des peuples autochtones et des groupes autochtones. Les diverses mesures d'atténuation énoncées dans la Description du projet et dans le présent

résumé serviront à éloigner ou à réduire encore le risque d'effets néfastes. Ainsi, dans aucune des phases du projet, aucune diminution corollaire de la qualité globale des terres et des ressources ou de leur valeur actuelle pour les usages culturels ou traditionnels des Autochtones n'est prévue.

Le tableau 5.2 résume l'évaluation des effets environnementaux sur les zones relevant de la compétence fédérale.

Tableau 5.2 : Résumé de l'évaluation des effets environnementaux du projet désigné en vertu de la LCEE 2012 (extraction d'eau souterraine): Zones de compétence fédérale

Composante environnementale	Interactions environnementales possibles	Mesures d'atténuation	Mesures futures d'aménagement et de protection de l'environnement
Poisson et habitat du poisson	<ul style="list-style-type: none"> • Risques de déversements accidentels; • Baisse du débit entrant dans le bassin hydrographique du lac Dumbell, en de l'extraction d'eau souterraine; 	<ul style="list-style-type: none"> • Respect de la réglementation et des permis; • Techniques d'atténuation (confinement des déversements,); • Prévention des accidents et intervention au besoin; • Rejet d'eau souterraine extraites dans les bassins hydrographiques de surface du lac Dumbell. Ceci servira aussi à atténuer les pertes d'eau du lac Dumbell liées, pour la plupart, à la mine à ciel ouvert. 	<ul style="list-style-type: none"> • IOC préparera et appliquera un Plan compensatoire pour le poisson afin de compenser la perte d'habitat du poisson, le cas échéant.
Espèces aquatiques (selon la LEP)	<ul style="list-style-type: none"> • Pas d'espèces aquatiques telles que définies à l'article 2(1) de la LEP présentes dans cette zone. 	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune mesure d'atténuation nécessaire. 	
Oiseaux migrateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Perte d'habitat en raison du défrichage à chacun des neuf sites potentiels d'extraction d'eau souterraine (environ 0,5 ha 	<ul style="list-style-type: none"> • Surveiller l'activité de défrichage pour protéger les nids d'oiseaux dans les périodes de construction (mai à juillet) et éviter si 	<ul style="list-style-type: none"> • IOC observera les lignes directrices d'EC et du SCF sur les moyens de réduire les

Composante environnementale	Interactions environnementales possibles	Mesures d'atténuation	Mesures futures d'aménagement et de protection de l'environnement
	chacun).	possible les perturbations du sol.	dérangements pour les oiseaux nicheurs aux sites d'extraction d'eau souterraine.
Terres domaniales	<ul style="list-style-type: none"> Aucune à moins de 200 km du projet. 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune mesure d'atténuation nécessaire. 	
Autres provinces, territoires hors du Canada	<ul style="list-style-type: none"> La frontière Québec-Labrador est à 15 km et les frontières internationales, à plus de 200 km. 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune mesure d'atténuation nécessaire. 	
Peuples autochtones	<ul style="list-style-type: none"> D'après l'information disponible, il n'y a pas d'utilisation de terres et de ressources par des peuples autochtones dans la zone du projet. 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune mesure d'atténuation nécessaire. 	

* Composantes environnementales décrits à l'article 5 de la LCEE 2012

Pour la composante d'extraction d'eau souterraine du projet, aucun effet environnemental résiduel néfaste important n'est prévu pour les zones de compétence fédérale (poissons et habitat de poissons, autres espèces aquatiques, oiseaux migrateurs, terres domaniales, frontières provinciales ou internationales, et l'utilisation de terres et de ressources par des peuples autochtones à des fins traditionnelles.

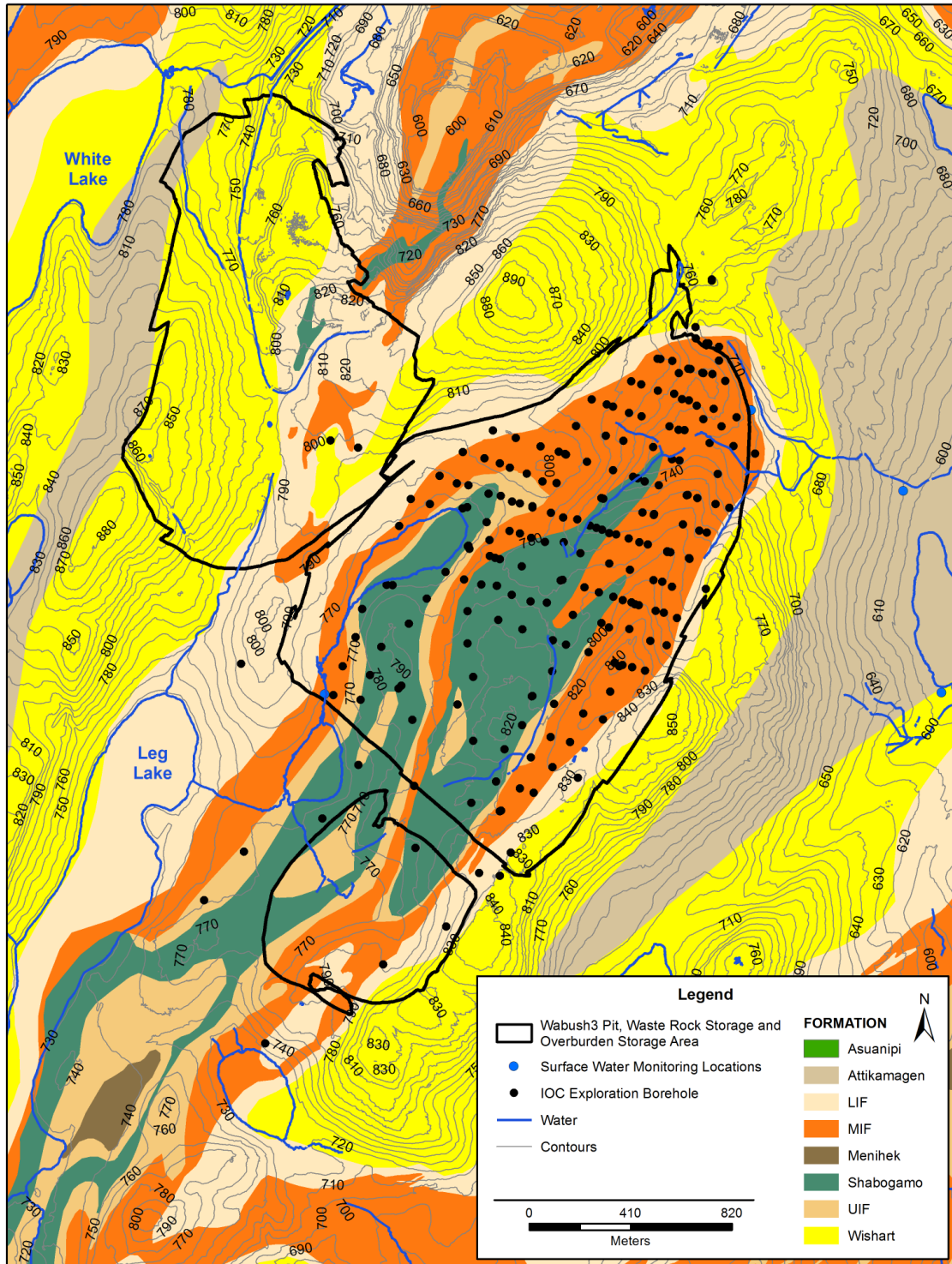


Figure 5-1 : Projet d'extraction d'eau souterraine de Wabush 3 – Géologie du secteur

Légende Figure 5.1	
Wabush 3 Pit, Waste Rock Storage and Overburden Storage Area	Wabush 3 : zone de la fosse, du stockage des stériles et des morts-terrains
Surface Water Monitoring Locations	Emplacements de surveillance des eaux de ruissellement
IOC Exploration Borehole	Forages exploratoires d'IOC
Water	Eau
Contours	Courbes de niveau
Meters	Mètres
Asuanipi	Asuanipi
Attikamagen	Attikamagen
LIF	LIF
MIF	MIF
Menihek	Menihek
Shabogamo	Shabogamo
UIF	UIF
Wishart	Wishart

6.0 IMPLICATION DU PROMOTEUR ET CONSULTATION DES COLLECTIVITÉS AUTOCHTONES

IOC est résolue à ce que les groupes autochtones concernés soient dûment pris en considération dans le contexte de ses activités de mise en valeur, notamment le projet de mine à ciel ouvert Wabush 3 et le volet connexe d'extraction d'eau souterraine. Les discussions tenues à ce jour par IOC avec les groupes autochtones concernés ont eu lieu sur diverses tribunes, par exemple la participation des collectivités innues (ou les invitations à participer) au Conseil consultatif communautaire de l'Ouest du Labrador (CAP), dont il est question à la section 7.0.

En ce qui a trait aux activités de consultation des Autochtones visant spécifiquement le projet de mine à ciel ouvert Wabush 3 et le volet connexe d'extraction d'eau souterraine, IOC a établi des communications avec chacun des cinq groupes autochtones mentionnés à la section 1.3 et leur a fourni de l'information.

Comme il a été précisé à la section 3.1, d'après les données disponibles, aucun groupe autochtone du Labrador ou du Québec ne mène actuellement d'activité d'utilisation traditionnelle des terres et des ressources dans la zone du projet ou à proximité. Ceci est compréhensible, car les propriétés minières d'IOC dans l'ouest du Labrador sont intensément exploitées depuis le début des années 1960, et les restrictions connexes d'accès du public au site instaurées depuis cette époque y ont empêché la tenue d'activités traditionnelles d'utilisation des terres et des ressources. Cette réalité et la superficie relativement modeste du terrain qui sera touché par le projet envisagé, signifient qu'il est très peu probable que le projet ait le moindre effet sur les activités ou intérêts des Autochtones dans l'ouest du Labrador ou ailleurs. Jusqu'à maintenant, les initiatives de consultation des Autochtones menées par IOC sur le projet Wabush 3 ont donc été planifiées et exécutées sous l'éclairage et dans la mesure de cette faible probabilité de répercussions sur les Autochtones et leurs collectivités et elles rendent compte du fait que la planification du projet et l'examen de l'EE en sont à un stade relativement précoce.

Le 11 décembre 2012, IOC a écrit à chacun des cinq groupes autochtones et leur a ainsi fourni des renseignements (ou en a demandé) sur les points suivants :

- présentation générale d'IOC et description du projet de mine à ciel ouvert Wabush 3 (avec une carte indiquant l'emplacement et les éléments clés du projet);
- invitation à communiquer avec IOC si le groupe a des questions, des préoccupations ou un intérêt général concernant le projet, soit par écrit, soit dans le cadre de discussions et consultations futures avec IOC (notamment une rencontre ultérieure ou quelque autre mécanisme de consultation proposé par le groupe lui-même).

La lettre d'accompagnement et le dossier d'information transmis à chaque groupe autochtone sont reproduits à l'annexe B des présentes.

Jusqu'à maintenant, le NunatuKavut Community Council (NCC) est le seul organisme qui a répondu. Dans sa réponse, le NCC s'est dit globalement préoccupé par le projet et ses effets environnementaux éventuels, insistant notamment sur les effets cumulatifs potentiels de celui-ci et d'autres projets analogues envers l'environnement dans l'ouest du Labrador. Le NCC a aussi

manifesté son intérêt pour la tenue de consultations plus poussées avec IOC au sujet du projet de mine à ciel ouvert Wabush 3. Au début de 2013, IOC a répondu au NCC et a indiqué être disposée à rencontrer le NCC et les autres parties intéressées pour leur présenter un exposé et leur fournir des renseignements supplémentaires, autrement dit à créer une occasion de poursuivre le dialogue, dont les préparatifs sont en cours.

Il est également entendu que les gouvernements provincial et fédéral fourniront à toutes les parties intéressées, y compris les organismes autochtones pertinents, l'inscription et la description du projet pour information et examen et qu'ils pourront donner leur avis dans le cadre du processus d'EE. Les préoccupations ou autres commentaires reçus seront pris en considération dans les décisions gouvernementales pour déterminer si le projet doit aller de l'avant et, dans ce cas, à quelles conditions.

IOC continuera à être disponible pour les groupes autochtones pertinents, que ce soit pour des rencontres ou pour recevoir ou fournir de l'information supplémentaire sur le projet et ses effets potentiels, à mesure qu'elle progresse dans la planification, la conception, l'obtention des permis et la mise en œuvre, dans le but d'éviter ou d'atténuer ces effets si cela est possible.

7.0 CONSULTATION DU PUBLIC ET DES AUTRES PARTIES

IOC a procédé à divers types de consultations avec les organismes gouvernementaux, le public et les organismes autochtones lors de la phase de planification du projet de mine à ciel ouvert Wabush 3 ou relativement à des projets d'expansion particuliers où il a été question de Wabush 3. La compagnie n'a pas tenu de rencontres portant expressément sur le volet d'extraction d'eau souterraine, mais les questions relatives aux eaux souterraines ont été abordées dans les discussions.

Le tableau 7.1 contient une liste des consultations menées auprès des organismes gouvernementaux.

Tableau 7.1 : Liste des consultations gouvernementales concernant le projet Wabush 3

Date	Organisme	Type d'événement	Résumé descriptif
13 déc. 2011	<ul style="list-style-type: none"> Ministère de l'Environnement et de la Conservation (T.-N.-L.) 	Réunion	Rencontre pour fournir des renseignements et discuter de points précis concernant l'habitat du poisson et les mesures compensatoires, et englobant la zone de Wabush 3.
13 déc. 2011	<ul style="list-style-type: none"> Ministère de l'Environnement et de la Conservation (T.-N.-L.) Ministère des Ressources naturelles 	Réunion	Rencontre de planification avec des organismes provinciaux. Programme d'aménagement des projets d'IOC, dont les questions relatives à la mine à ciel ouvert Wabush 3 et à l'eau souterraine.

Date	Organisme	Type d'événement	Résumé descriptif
	<ul style="list-style-type: none"> Pêches et Océans Environnement Canada 		
10 juillet 2012	<ul style="list-style-type: none"> Secrétariat des affaires intergouvernementales et autochtones Ministère des Ressources naturelles de T.-N.-L. 	Réunion	Rencontre avec le secrétariat des affaires intergouvernementales et autochtones (IAAS) pour discuter du rôle et des attentes de l'organisme, notamment en ce qui concerne « l'obligation de consulter » les organismes autochtones, portant sur les préoccupations de ces derniers et les permis de l'organisme de réglementation visant Wabush 3.
11 mai 2012	<ul style="list-style-type: none"> Ministère de l'Environnement et de la Conservation (T.-N.-L.) Évaluation environnementale Prévention de la pollution Ministère des Ressources naturelles 	Réunion	Rencontre avec des organismes provinciaux au sujet des projets d'IOC, dont les questions relatives à la mine à ciel ouvert Wabush 3 et à l'eau souterraine.
30 mai 2012	<ul style="list-style-type: none"> Agence canadienne d'évaluation environnementale 	Réunion	Rencontre des représentants de l'ACEE au sujet des projets d'IOC, dont Wabush 3 et l'extraction d'eau souterraine
11 juillet 2012	<ul style="list-style-type: none"> Ministère de l'Environnement et de la Conservation 	Réunion	Rencontre pour faire le point avec la division de l'EE au sujet du calendrier de divers projets, dont Wabush 3
18 sept. 2012	<ul style="list-style-type: none"> Ministère de l'Environnement et de la Conservation 	Réunion	Rencontre pour faire le point sur diverses activités et divers projets, dont Wabush 3, touchant l'eau/l'habitat du poisson.
18 sept. 2012	<ul style="list-style-type: none"> Ministère de l'Environnement et de la Conservation Évaluation environnementale Ressources en eau 	Réunion	Séance pour mettre au courant la division de l'EE du calendrier de divers projets et discuter des approches éventuelles de l'inscription du projet Wabush 3. Les questions relatives à l'eau souterraine ont été abordées avec le service des Ressources en eau.

Date	Organisme	Type d'événement	Résumé descriptif
	<ul style="list-style-type: none"> Prévention de la pollution 		
18 sept. 2012	<ul style="list-style-type: none"> Secrétariat des affaires intergouvernementales et autochtones Ministère des Ressources naturelles de T.-N.-L. 	Réunion	Rencontre avec les représentants du gouvernement provincial pour discuter des exigences de participation des Autochtones aux projets d'aménagement, dont Wabush 3
19 oct. 2012	<ul style="list-style-type: none"> Agence canadienne d'évaluation environnementale 	Conférence téléphonique	Discussion sur Wabush 3 et les attentes de l'ACEE en vertu de la nouvelle loi
24 oct. 2012	<ul style="list-style-type: none"> Pêches et Océans 	Réunion	Rencontre pour mettre le MPO au courant de diverses activités et de divers projets. Discussion portant sur l'eau et l'habitat du poisson, y compris sur l'inscription du projet Wabush 3.
25 oct. 2012	<ul style="list-style-type: none"> Ministère de l'Environnement et de la Conservation Ressources en eau 	Réunion	Séance pour informer de diverses activités (dont Wabush 3) les services de gestion des ressources en eau et de discuter de questions relatives à l'eau et à l'eau souterraine.
26 oct. 2012	<ul style="list-style-type: none"> Ministère de l'Environnement et de la Conservation Ressources en eau Prévention de la pollution 	Réunion	Séance pour faire le point avec le gouvernement au sujet des difficultés courantes relatives à l'eau et associées à l'exploitation minière et aux prochains plans d'aménagement. Description du projet Wabush 3 et discussion.

IOC a un dialogue régulier avec les intervenants de la collectivité de l'ouest du Labrador depuis de nombreuses années. Dès avril 2006, IOC a créé une tribune multi-intervenants conçue sur le modèle des lignes directrices relatives au rayonnement externe de l'Association minière du Canada. Cette tribune, qui s'appelle Community Advisory Panel ou CAP (comité consultatif communautaire), regroupe des représentants de 16 organismes locaux et se réunit une fois par trimestre (en 2012, il s'est réuni le 25 janvier, le 18 avril, le 15 juin et le 15 novembre).

Pour préparer les projets ultérieurs (p. ex., Wabush 3), IOC a participé à vingt rencontres communautaires (p. ex. CAP, Labrador West Regional Task Force, comité mixte de planification Labrador City-IOC, centre de ski Smokey Mountain) entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2012.

Les dernières rencontres, c'est-à-dire celles du CAP, du Labrador West Regional Task Force, du comité mixte de planification Labrador City-IOC et du centre de ski Smokey Mountain, ont porté sur Wabush 3.

En se fondant sur les consultations, IOC a rédigé trois rapports internes de référence sur les collectivités et d'analyse des enjeux (2008, 2010 et 2012) axés sur les questions soulevées par les résidents et les principaux intervenants de l'ouest du Labrador, telles que la démographie, les services sociaux et de santé, l'enseignement et la formation, la criminalité et le service de police, le logement, la main-d'œuvre, les garderies, les loisirs, le recrutement et le maintien en poste (travailleurs des mines et autres employés) et occupation des sols. Par l'intermédiaire du CAP, IOC s'efforce de résoudre certaines de ces questions (p. ex., le logement, les garderies). Certains des problèmes qui se posent à IOC seront réglés par des politiques et des programmes internes (p. ex., les services de garderie pour les employés).

Dans les secteurs de responsabilité conjointe, IOC œuvre avec les organismes concernés pour trouver des solutions collectivement. Par exemple, IOC collabore avec les groupes récréatifs et les planificateurs et concepteurs des loisirs afin de répondre aux besoins régionaux de loisirs et à ceux des établissements de loisirs tels que les installations du centre de ski alpin de Smokey Mountain, les pistes du centre de ski nordique Menihek et les pistes de motoneige du club White Wolf, qui pourraient être touchées par le projet. En outre, IOC investit dans des initiatives communautaires visant à résoudre certains dossiers (p. ex. constructions Habitat pour l'humanité, tomodynamomètre).

Nous abordons la question des consultations auprès des organismes autochtones à la section 6.

BIBLIOGRAPHIE

- AMEC, 2004. Iron Ore Company of Canada, Fish and Fish Habitat Monitoring, White Lake Works. N° de projet : PP4-017-CR, 59 pages.
- AMEC, 2012a. Surface Water and Hydrology Baseline Report for Proposed Wabush 3 Mine Site, Labrador City, Newfoundland and Labrador. N° de projet : TF1243033.2003, 30 pages.
- AMEC, 2012b. Fish Habitat Characterization for Proposed Wabush 3 Mine Site, Labrador City, Newfoundland and Labrador. N° de projet : TF1243033.2009, 60 pages.
- AMEC, 2012c. Baseline Avian Surveys for Proposed Wabush 3 Mine Site and Potential Ski Hill Location, Labrador City, Newfoundland and Labrador. N° de projet : TF1243033.2007, 41 pages.
- AMEC, 2012d. Baseline Small Mammal and Furbearer Surveys for Proposed Wabush 3 Mine Site and Potential Ski Hill Location, Labrador City, Newfoundland and Labrador. N° de projet : TF1243033.2008, 27 pages.
- AMEC, 2012e. Fish Habitat Characterization – Genesis Project. Iron Ore Company of Canada, Labrador City, NL. N° de projet : TF1143025, 129 pages.
- Armitage, P., et M. Stopp. 2003. Labrador Innu Land Use in Relation to the Proposed Trans Labrador Highway, Cartwright Junction to Happy Valley-Goose Bay, and Assessment of Highway Effects on Innu Land Use. Présenté par Innu Environmental Limited Partnership au ministère des Travaux publics, des Services et des Transports.
- EcoMetrix Inc., 2012. Baseline Aquatic Assessment of Magy, Trout and Dumbell Lakes and Two Wabush 6 Area Ponds 2011. Ref. 11-1864, 82 pages.
- Golder Associates, 2011. Wabush 3 and Wabush 6 Hydrogeological and Hydrological Technical Report. N° de projet : 11-1152-0116. Ébauche, 235 pages.
- Piteau Associates Engineering Ltd., 2002. Geotechnical and Hydrogeological Review; Iron Ore Company of Canada. N° de projet : A1-053-CR, 104 pages.
- Schmelzer, I., 2011. An estimate of population size and trend for the Lac Joseph Caribou Herd and the greater region of south central Labrador: Results of a large-scale aerial census conducted during March 2009. Ministère de l'Environnement et de la conservation, Division de la faune, gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador, 24 pages.

ANNEXE A
**Table de concordance sur les renseignements à inclure en vertu du Règlement
sur les projets désignés**

Renseignements généraux		
Point	Description	Article / Chapitre
1	Le nom, la nature et l'emplacement proposé du projet.	1.0 Renseignements généraux et coordonnées 1.1 Nature du projet 1.2 Coordonnées du promoteur
2	Le nom et les coordonnées du promoteur et de son représentant principal pour les besoins de la description du projet.	1.2 Coordonnées du promoteur
3	La description et les résultats des consultations effectuées auprès de toute instance et d'autres parties, notamment les peuples autochtones et le public.	1.3 Liste des instances 7.0 Consultation du public et des autres parties Tableau 7.1 : Liste des consultations gouvernementales sur le projet Wabush 3.
4	D'autres renseignements pertinents, notamment :	
a)	les exigences à l'égard des évaluations environnementales et les exigences réglementaires des autres instances;	1.4 Processus d'évaluation environnementale et exigences
b)	des renseignements concernant toute étude environnementale de la région où le projet sera réalisé qui a été ou est effectuée.	1.4 Processus d'évaluation environnementale et exigences
Renseignements au sujet du projet		
5	La description du contexte du projet et des objectifs visés.	2.0 Renseignements au sujet du projet
6	Les dispositions de l'annexe du <i>Règlement désignant les activités concrètes</i> qui décrivent le projet en tout ou en partie.	1.4 Processus d'évaluation environnementale et exigences
7	La description des ouvrages liés au projet, y compris leur fonction, leur taille et leur capacité.	2.1 Composantes et activités
8	La capacité de production prévue du projet, la description des procédés de production qui seront utilisés, des infrastructures connexes et de toute structure permanente ou provisoire.	2.1 Composantes et activités
9	La description de toute activité qui sera menée dans le cadre du projet.	2.1 Composantes et activités
10	La description de tout déchet dangereux, solide, liquide ou gazeux, qui sera vraisemblablement produit au cours des différentes phases du projet, ainsi que de tout plan de gestion de ces déchets.	2.2 Émissions, rejets et stériles
11	La description et le calendrier des étapes prévues de la construction, de l'exploitation, de la désaffectation et de la fermeture du projet.	2.3 Construction, exploitation et désaffectation et fermeture – Phases et calendrier
Renseignements sur l'emplacement du projet		
12	La description de l'emplacement du projet, y compris :	
a)	ses coordonnées géographiques;	3.0 Emplacement du projet
b)	les plans du site, à une échelle permettant de situer l'emplacement général du projet, ainsi que les différents éléments du projet les uns par rapport aux autres;	Figure 3.1 : Projet d'extraction d'eau souterraine Wabush 3 – Emplacement géographique Figure 3.2 : Projet d'extraction d'eau souterraine Wabush 3 –

		Emplacement du projet sur le site d'IOC
c)	la description officielle du terrain qui sera utilisé pour le projet, ainsi que les titres de propriété et les autorisations relatives à tout lot de grève;	3.0 Emplacement du projet
d)	la présence de tout immeuble habité de façon permanente, provisoire ou saisonnière à proximité;	Figure 3.1 : Projet d'extraction d'eau souterraine Wabush 3 – Emplacement géographique Figure 3.3 : Projet d'extraction d'eau souterraine Wabush 3 – Environnement socioéconomique (régional) actuel
e)	la présence de réserves, de territoires traditionnels ainsi que de terres et de ressources utilisés actuellement à des fins traditionnelles par les peuples autochtones à proximité;	Figure 3.4 : Projet d'extraction d'eau souterraine Wabush 3 - Collectivités autochtones au Labrador et au Québec Figure 3.5 : Projet d'extraction d'eau souterraine Wabush 3 – Revendications territoriales des Innus du Labrador Figure 3.6 : Projet d'extraction d'eau souterraine Wabush 3 – Revendications territoriales des NunatuKavut au Labrador Figure 3.7 : Projet d'extraction d'eau souterraine Wabush 3 – Territoire traditionnel des Innus d'Uashat Mak Mani-Utenam et de Matimekush-Lac John Figure 3.8 : Projet d'extraction d'eau souterraine Wabush 3 – Zone du Traité sur les revendications territoriales des Naskapis au Québec et revendications territoriales en instance au Labrador
f)	la présence de tout territoire domanial à proximité.	3.0 Emplacement du projet 4.0 Participation fédérale Tableau 4.1 : Proximité de la zone du projet des terres fédérales
Participation fédérale		
13	La description de tout appui financier que toute autorité fédérale fournit, ou pourrait fournir, à l'égard du projet.	4.0 Participation fédérale
14	La description des territoires domaniaux qui pourraient être utilisés dans le cadre de la réalisation du projet.	3.0 Emplacement du projet 4.0 Participation fédérale Tableau 4.1 : Proximité de la zone du projet des terres fédérales
15	Les exigences législatives ou réglementaires fédérales (liste de permis, licences ou autres autorisations qui pourraient être exigés) qui sont susceptibles de s'appliquer à la réalisation du projet.	4.0 Participation fédérale
Effets environnementaux		
16	La description du milieu biologique et physique.	5.0 Effets environnementaux

17	La description des changements qui risquent d'être causés, en raison de la réalisation du projet :	5.0 Effets environnementaux
a)	aux poissons au sens de l'article 2 de la <i>Loi sur les pêches</i> et à l'habitat du poisson au sens du paragraphe 34(1) de cette loi	5.0 Effets environnementaux Table 5.1 : Résumé de l'évaluation des effets environnementaux : domaines de compétence fédérale
b)	aux espèces aquatiques au sens du paragraphe 2(1) de la <i>Loi sur les espèces en péril</i> ;	5.0 Effets environnementaux Table 5.1 : Résumé de l'évaluation des effets environnementaux : domaines de compétence fédérale
c)	aux oiseaux migrateurs au sens du paragraphe 2(1) de la <i>Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs</i> .	5.0 Effets environnementaux Table 5.1 : Résumé de l'évaluation des effets environnementaux : domaines de compétence fédérale
18	La description de tout changement que pourrait subir l'environnement sur le territoire domanial, dans une province autre que celle où le projet sera réalisé ou à l'extérieur du Canada, en raison de la réalisation du projet.	5.0 Effets environnementaux Table 5.1 : Résumé de l'évaluation des effets environnementaux : domaines de compétence fédérale
19	Des renseignements sur les effets sur les peuples autochtones des changements qui risquent d'être causés à l'environnement par la réalisation du projet, y compris les effets sur les plans sanitaire et socio-économique, sur le patrimoine naturel et le patrimoine culturel, sur l'usage courant des terres et des ressources à des fins traditionnelles ou sur une construction, un emplacement ou une chose d'importance historique, archéologique, paléontologique ou architecturale.	3.1 Utilisation des terres et de l'eau 6.0 Engagement du promoteur et consultation des groupes autochtones
20	Le résumé des renseignements prévus aux articles 1 à 19.	Sections 1.0 à 7.0

ANNEXE B
Lettre et renseignements destinés aux groupes autochtones

Iron Ore Company of Canada
1000 Sherbrooke Street West
Suite 1920
Montreal, Quebec
H3A 3G4
T 514 764-8856
F 514 285-8412



December 11, 2012

By e-mail

Subject: Wabush 3 Open Pit Project, Labrador West

Dear Sir:

We would like to inform you that Iron Ore Company of Canada (IOC) is in the planning stages of developing Wabush 3 (the "Project"), a new open pit mine located southeast of the existing Luce Pit in Labrador West.

In relation with the Project, IOC intends to submit a Project Registration to the Government of Newfoundland and Labrador and a Project Description with the Federal Government early 2013. Please find enclosed an information package of the Project. This information is confidential and proprietary to IOC.

We would appreciate receiving any comments you may have with respect to the Project by January 18, 2013. In the meantime, we remain available to answer your questions and meet as necessary. Please contact Marsha Power-Slade, IOC Advisor - External Relations, who is responsible for Aboriginal consultation, at (709) 722-4200 or marsha.power-slade@riotinto.com.

Sincerely,

A handwritten signature in blue ink that reads "Lee Preziosi".

Lee Preziosi
Manager, Environment & Social Responsibility

IRON ORE COMPANY OF CANADA

OPEN PIT MINE (Wabush 3 Project), LABRADOR WEST

The Iron Ore Company of Canada (IOC) has been operating the Carol Project in Labrador West since the early 1960s. The company's current mining operations consist of open pit mines, mineral processing (concentrator and pellet plant) and tailings management facilities, as well as transportation infrastructure and other associated components and activities. The facilities cover an area of approximately 11,000 hectares.

IOC's has a production capacity of 23 million tonnes of iron ore concentrate and pellets. Its product is transported from the mine site in Labrador West along the 418 km Quebec North Shore and Labrador (QNS&L) railway to its port facilities in Sept-Îles, Quebec on the St. Lawrence Seaway. From Sept-Îles, it is transported by ships as large as 255,000 tonnes to major North American, European and Asian steel makers.

Approximately 2,250 persons are employed at the IOC mining, processing, rail and port operations.

IOC is in the planning stage of the development of Wabush 3, its tenth open pit mine at the Carol Project. Wabush 3 is located southeast of the existing Luce Pit (see Figure 1 of enclosed map).

The proposed Wabush 3 open pit mine will be a conventional open pit mine which will serve the IOC operations in two fundamental ways:

- allow flexibility in providing iron ore feed to its existing concentrator plant to achieve and maintain production of iron concentrate at the mill's rated capacity; and
- provide a new source of iron ore to extend the operating life of its Carol Project.

The proposed project, as currently planned, will include:

- an open pit mine with a planned operating life of 25 years;
- a waste rock disposal site, to be located to the west of the pit; and
- a haulage road to the northeast of the pit, linking the pit with existing ore conveyor and concentrator facilities.

The mine and waste rock sites are situated to the south of and adjacent to the operating Luce Mine and to the west of and adjacent to the Smokey Mountain ski hill. The southern edge of the proposed Wabush 3 pit is approximately 3 km to the north of the Fermont Highway and Tanya Lake in the Town of Labrador City

The project is not expected to result in any expansion in concentrator plant capacity or tailings waste production; or any new milling, crushing, service or transportation facilities. It is also not expected to result in any increase in employees after the project is developed, as mines employees will be redeployed from the other operating open pits.

IOC plans to submit a Project Registration to the Newfoundland and Labrador Government and a Project Description to the Federal Government to initiate their respective Environmental Assessment processes. The submissions are expected to occur in early 2013. These documents will provide information on the mine planning that has occurred to date and a summary of existing biophysical and social environmental information for the mine area. This information will include summaries of baseline studies that were conducted in 2012 on several environmental components, including:

- Air Quality
- Noise
- Hydrology
- Hydrogeology
- Soils
- Vegetation
- Wetlands
- Avifauna
- Furbearers and Small Mammals
- Caribou
- Fish – Aquatic Habitats
- Visual Environment
- Physical and Cultural Heritage
- Socioeconomics

The project submissions will be made available to the public by both governments and their reviews and deliberations on the project will include consideration of public comments.

IOC has in place a comprehensive environmental management system (EMS) certified to the ISO 14001 Environmental Standard, including various associated plans and procedures designed to avoid or reduce the environmental effects of its activities. The proposed Project will be constructed and operated in accordance with applicable legislation, regulations, permits, the environmental protection and planning measures contained within EMS and in compliance with IOC policies, procedures and standards.

Figure 1: Overview of the IOC Operation





White Lake

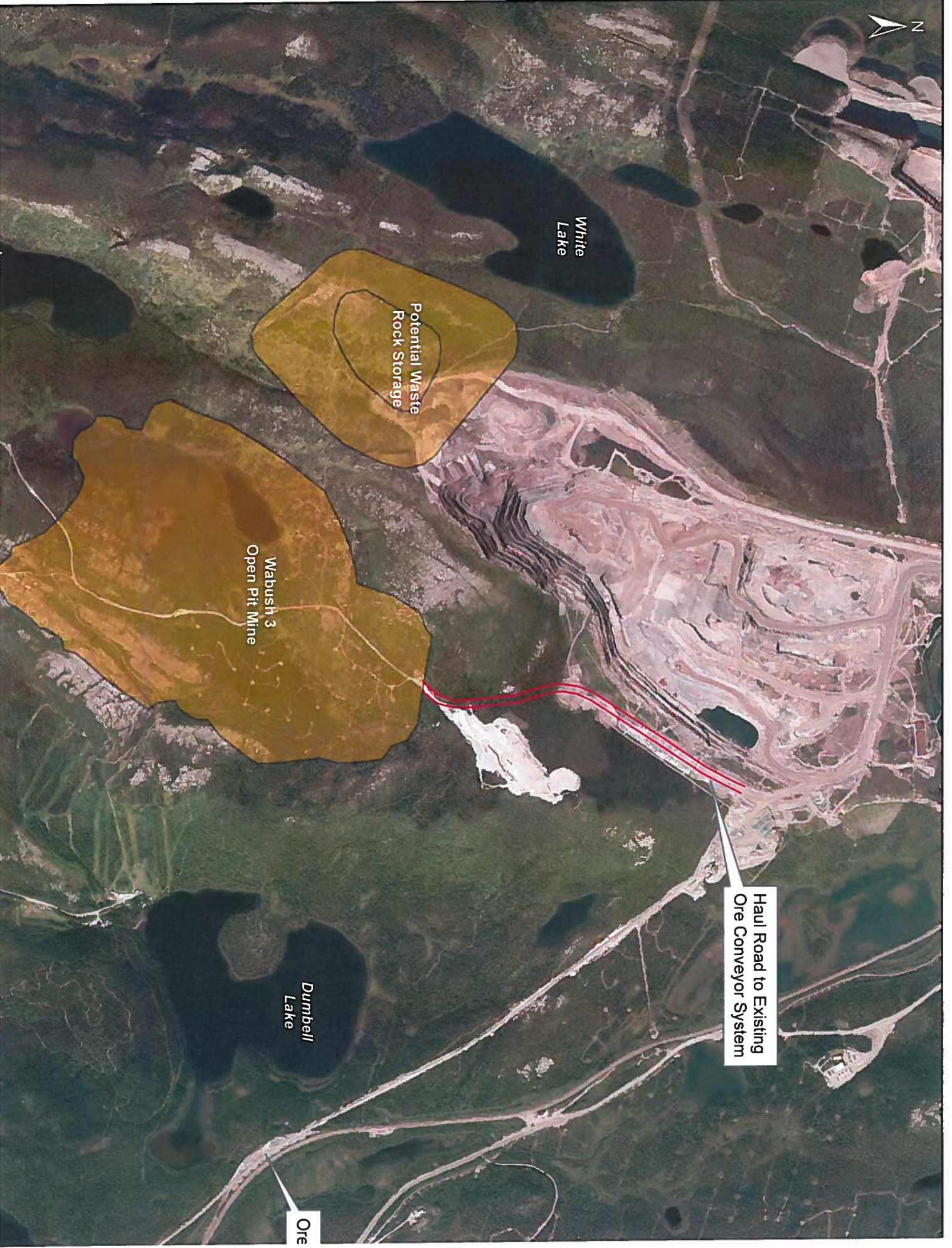
Potential Waste Rock Storage

Wabush 3 Open Pit Mine

Haul Road to Existing Ore Conveyor System

Dumbell Lake

Ore



Le 12 décembre 2012.

Sujet: Projet de mine à ciel ouvert Wabush 3, Labrador Ouest

Monsieur,

Nous aimerions vous informer que la Compagnie minière IOC (IOC) est en cours de planification du développement de Wabush 3 (le «**Projet**»), une nouvelle mine à ciel ouvert située au sud-est de la mine Luce Pit au Labrador ouest.

En relation avec le Projet, IOC a l'intention de soumettre un Enregistrement de Projet auprès du Gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador et une Description de Projet auprès du Gouvernement Fédéral au début de l'année 2013. Veuillez trouver ci-joint un document d'information sur le Projet. Cette information est confidentielle et appartient à IOC.

Nous apprécierions recevoir les commentaires que vous pourriez avoir à l'égard du Projet d'ici le 18 janvier 2013. Dans l'entremise, nous demeurons disponibles pour répondre à vos questions et se rencontrer si nécessaire. À cet effet, veuillez contacter Marsha Power-Slade, conseillère relations externes chez IOC, laquelle a la responsabilité des consultations avec les autochtones, au 709-722-4200 ou marsha.power-slade@riotinto.com.

Sincèrement,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Lee Preziosi', written in a cursive style.

Lee Preziosi
Directeur, Responsabilité sociale & environnementale

COMPAGNIE MINIÈRE IOC

MINE À CIEL OUVERT (Projet Wabush 3), LABRADOR OUEST

La Compagnie minière IOC (IOC) exploite le site du Projet Carol situé au Labrador ouest depuis le début des années 1960. L'exploitation minière actuelle de la compagnie comprend les mines à ciel ouvert, le traitement des minerais (concentrateur et usine de bouletage) et les installations servant à la gestion des résidus ainsi que les infrastructures pour le transport et autres activités et éléments connexes. Les installations couvrent une surface d'environ 11,000 hectares.

IOC a une capacité de production de 23 millions de tonnes de concentré et de boulettes de minerai de fer. Ses produits sont transportés de la mine au Labrador ouest le long des 418 km de chemin de fer de la ligne Quebec Northshore and Labrador (QNS&L) jusqu'à ses installations portuaires à Sept-Îles, Québec, situées sur la route maritime du Saint-Laurent. À partir de Sept-Îles, les produits sont transportés par bateau pouvant transporter jusqu'à 255,000 tonnes pour atteindre les aciéristes de l'Amérique du Nord, de l'Europe et de l'Asie.

Environ 2,250 personnes sont employées par IOC dans les mines, les usines de traitement et le transport ferroviaire et maritime.

IOC est à l'étape de la planification du développement de Wabush 3, sa dixième mine à ciel ouvert au Projet Carol. Wabush 3 est situé au sud-est de la mine existante Luce Pit (voir la figure 1 sur la carte jointe).

Le Projet proposé Wabush 3 prévoit une mine à ciel ouvert conventionnelle qui va servir les opérations d'IOC de deux manières fondamentales :

- Permettre une flexibilité dans l'apport en minerai de fer au concentrateur actuel pour atteindre et maintenir la production de concentré de minerai de fer au même débit que la capacité du moulin; et
- Fournir une nouvelle source de minerai de fer pour prolonger la durée de vie du Projet Carol.

Le Projet proposé, tel que planifié, inclura :

- Une mine à ciel ouvert avec une durée de vie prévue de 25 ans;
- Un site de stockage des déchets de roche qui sera situé à l'ouest de la mine; et
- Une route de transport au nord-est de la mine, reliant la mine avec les convoyeurs de minerais actuels et le concentrateur.

La mine et le site de stockage des roches sont situés au sud et à proximité de la mine Luce Pit ainsi qu'à l'ouest et à proximité de la montagne de ski Smokey Mountain. La partie septentrionale de la mine proposée Wabush 3 est à environ 3 km au nord de l'autoroute Fermont et du lac Tanya dans la ville de Labrador City.

Il n'est pas prévu que la capacité du concentrateur et que la production de déchets de résidus soient augmentés ni l'ajout d'un nouveau moulin, d'installations de concassage, ou infrastructures de services ou de transport. Il n'est pas non plus prévu d'augmenter le nombre d'employés après la phase de développement du projet, étant donné que les employés de la mine vont provenir d'autres mines à ciel ouvert en opération.

IOC planifie de soumettre un Enregistrement de Projet auprès du Gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador et une Description de projet auprès du Gouvernement Fédéral pour déclencher leur processus respectifs d'évaluation environnementale. Les soumissions sont prévues au début de 2013. Ces

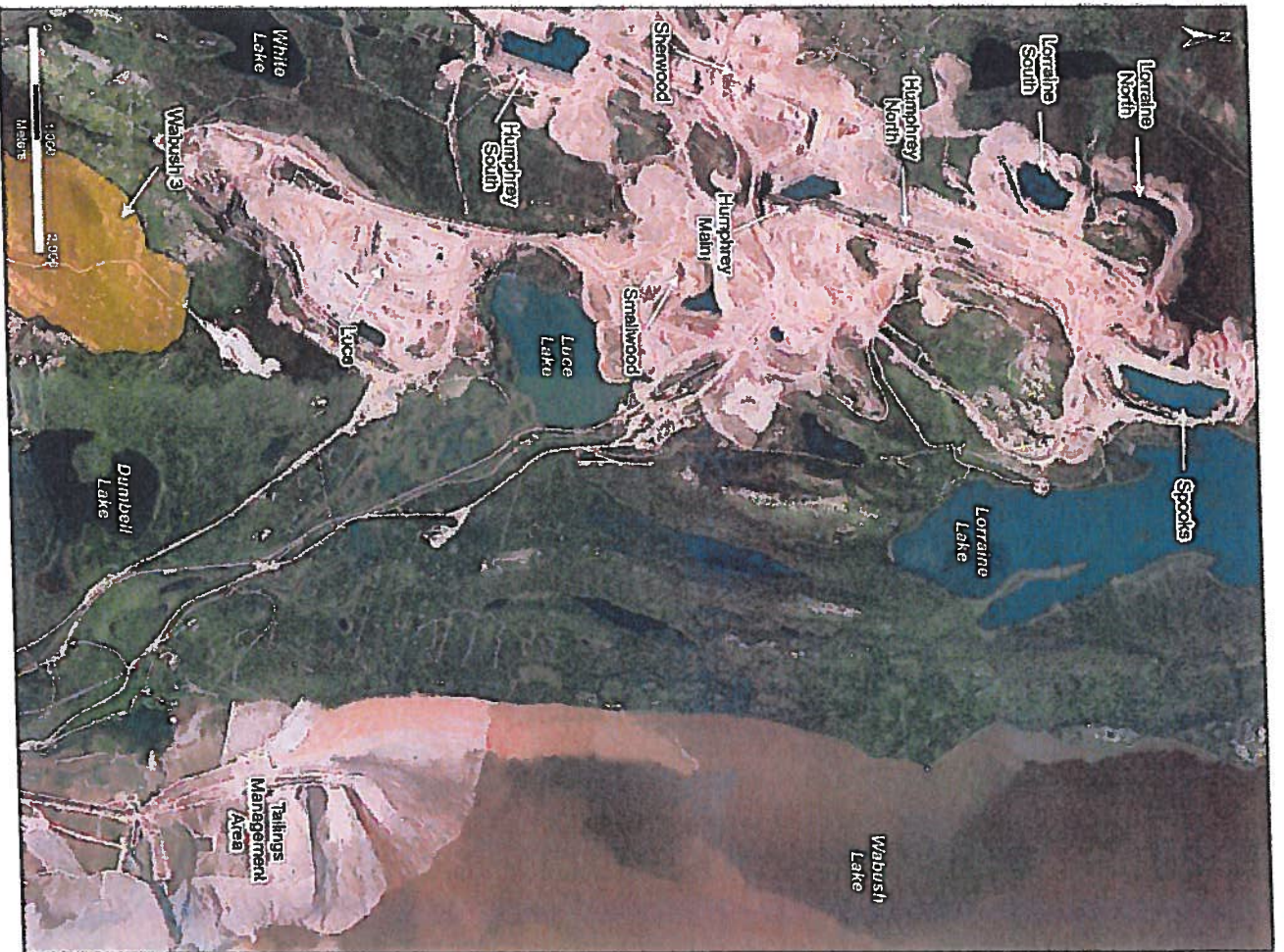
documents vont fournir de l'information sur la planification de la mine effectuée jusqu'à présent ainsi qu'un résumé des informations existantes sur l'environnement biophysique et social dans la région de la mine. Cette information comportera des résumés des études de base qui ont été menées en 2012 sur plusieurs composants environnementaux, incluant :

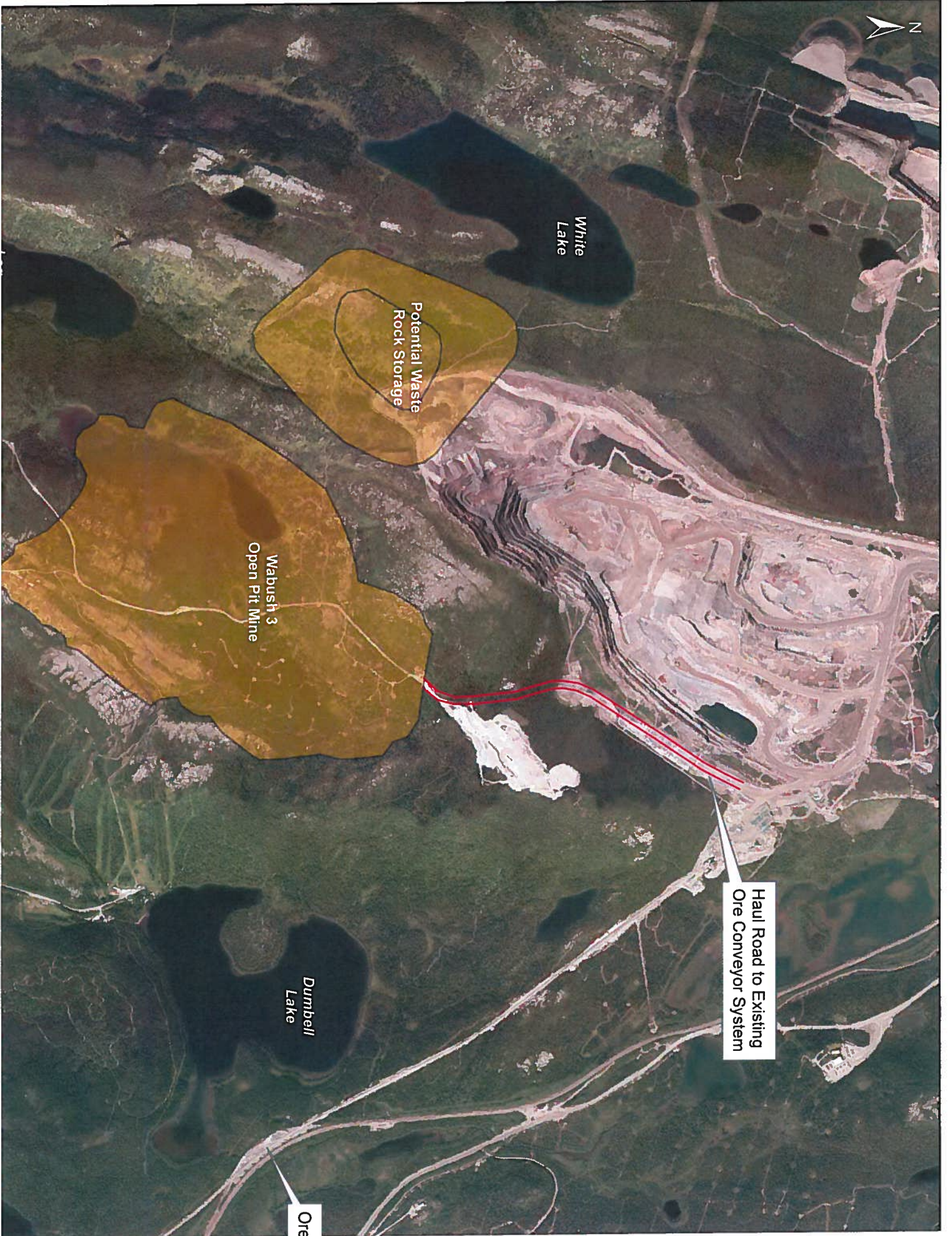
- Qualité de l'air
- Bruit
- Hydrologie
- Hydrogéologie
- Sols
- Végétation
- Zones humides
- Avifaune
- Animaux à fourrure et petits mammifères
- Caribous
- Poissons – habitats aquatiques
- Environnement visuel
- Héritage physique et culturel
- Socio-économie

Les soumissions de projet seront mises à la disposition du public par les deux gouvernements et leurs révisions et délibérations sur le projet vont prendre en considération les commentaires du public.

IOC a mis en place un système de gestion de l'environnement (SGE) certifié du standard environnemental ISO 14001, système qui inclut plusieurs plans et procédures destinés à éviter ou réduire les effets environnementaux de ses activités. Le Projet proposé sera construit et exploité en respectant les lois, les règlements, les permis applicables ainsi qu'en suivant les mesures de protection et de planification de l'environnement contenues dans le SGE et en conformité avec les politiques, procédures et standards d'IOC.

Figure 1: Overview of the IOC Operation





White
Lake

Potential Waste
Rock Storage

Wabush 3
Open Pit Mine

Dumbell
Lake

Haul Road to Existing
Ore Conveyor System

Ore